

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 3 AVRIL 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le LUNDI TROIS AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Madame Elisabeth JOSSEAUME, Première Adjointe, remplaçant Monsieur le Maire, empêché.

Date de la convocation écrite : 28 MARS 2017

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

Mme JOSSEAUME - PREMIERE ADJOINTE
M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, GUILBERT, M. LE BRET, Mme GUÉVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

<i>Dr MACÉ</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)</i>
<i>M. VIVIEN</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)</i>
<i>Mme AUBEY</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme STANC)</i>
<i>Mme LEBAILLY</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à M. BARBERA)</i>
<i>Mme PETIT</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)</i>

**DÉLIBÉRATION
n° 17-029**

*DIRECTION GENERALE
DES SERVICES*

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été proposé de nommer un secrétaire de séance, dont la mission est d'assister le Maire pour :

- la vérification du quorum
- la validité des pouvoirs
- la constatation des votes
- le bon déroulement des scrutins.

**A L'UNANIMITE,
sur 29 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

DESIGNE

Madame Caroline GUILBERT en qualité de secrétaire de séance.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20170403-17-029-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2017

Publication : 12/04/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



S. MACE

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 12 AVRIL 2017

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 3 AVRIL 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le LUNDI TROIS AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Madame Elisabeth JOSSEAUME, Première Adjointe, remplaçant Monsieur le Maire, empêché.

Date de la convocation écrite : 28 MARS 2017

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

Mme JOSSEAUME - PREMIERE ADJOINTE
M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY
ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, MM. SOBECKI,
ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, GUILBERT, M. LE BRET,
Mme GUÉVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

<i>Dr MACÉ</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)</i>
<i>M. VIVIEN</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)</i>
<i>Mme AUBEY</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme STANC)</i>
<i>Mme LEBAILLY</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à M. BARBERA)</i>
<i>Mme PETIT</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)</i>

**DÉLIBÉRATION
n° 17-030**
DIRECTION DES
RESSOURCES
HUMAINES

TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Il est proposé d'actualiser ce tableau comme suit, afin de tenir compte de l'évolution des besoins et des mesures retenues par l'autorité territoriale :

1 - CREATION DE POSTE PERMANENT :

	FILIERE ET GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
Mutation pour remplacement d'un départ à la retraite	<u>TECHNIQUE :</u> Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	1	35/ 35 ^{ème} à compter du 1er mai 2017
TOTAL CREATION DE POSTES			1	

2 - SUPPRESSION DE POSTE PERMANENT :

	FILIERE ET GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
Obtention d'un concours ou d'un examen professionnel	<u>ADMINISTRATIF :</u> Rédacteur	B	1	35 / 35 ^{ème} à compter du 1er mai 2017

3 - CREATION D'EMPLOIS POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE :

Il est proposé de créer des emplois pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité afin de répondre aux besoins ponctuels de certains services (article 3-2° de la loi n° 84-53). Ces emplois sont régulièrement prévus pour répondre à des activités spécifiques de courte durée mais répétitives dans les secteurs de l'animation, de la culture, du tourisme et des services techniques. Ces postes seront rémunérés sur l'indice majoré 316.

I – CENTRE SOCIOCULTUREL :

Pour les vacances d'été 2017 :

Du 10 juin au 4 août 2017 inclus et par cycles de travail variables :

- 1 poste d'agent d'animation à temps non complet (23,01/35^{ème})
- 1 poste d'agent d'animation à temps non complet (22,02/35^{ème})
- 4 postes d'agent d'animation à temps non complet (20,66/35^{ème})
- 14 postes d'agent d'animation à temps non complet (18,31/35^{ème}).

Du 10 juillet au 4 août 2017 inclus et par cycles de travail variables :

- 1 poste d'agent de restauration à temps non complet (32,91/35^{ème})
- 1 poste d'agent de restauration à temps non complet (22,38/35^{ème})
- 1 poste d'agent d'entretien à temps non complet (7,99/35^{ème}).

Pour les vacances d'automne 2017 :

Du 30 septembre au 3 novembre 2017 inclus et par cycles de travail variables :

- 1 poste d'agent d'animation à temps non complet (18,01/35^{ème})
- 6 postes d'agent d'animation à temps non complet (14,45/35^{ème}).

Du 23 octobre au 3 novembre 2017 inclus et par cycles de travail variables :

- 1 poste d'agent de restauration à temps non complet (25,98/35^{ème})
- 1 poste d'agent d'entretien à temps non complet (8,66/35^{ème}).

II- SERVICE CULTUREL :

Du 30 juin au 31 juillet 2017 inclus et par cycles de travail variables :

- 1 poste d'agent d'accueil et de surveillance à temps non complet (15,59/35^{ème}).

Du 3 juillet au 18 septembre 2017 inclus et par cycles de travail variables :

- 1 poste d'agent d'accueil et de surveillance à temps non complet (13,15/35^{ème}).

Du 5 août au 1^{er} septembre 2017 inclus et par cycles de travail variables :

- 1 poste d'agent d'accueil et de surveillance à temps non complet (15,84/35^{ème}).

Du 6 au 18 septembre 2017 inclus et par cycles de travail variables :

- 1 poste d'agent d'accueil et de surveillance à temps non complet (19,19/35^{ème}).

En date du 24 mars 2017, les membres du Comité Technique ont été informés de la création des différents postes à venir et ont donné un avis favorable sur la suppression de poste envisagée.

Il a été demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à créer et à supprimer les postes tels que précités dans la présente délibération.

**A L'UNANIMITE,
sur 29 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

AUTORISE

Monsieur le Maire à créer et à supprimer des postes permanents (création Technicien Principal 2^{ème} classe et suppression Rédacteur) et à créer des emplois pour accroissement saisonnier d'activité au Centre Socioculturel et au Service Culturel.

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 12 AVRIL 2017

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur Pour copie conforme,

014-211402581-20170403-17-030-DE Le Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2017
Publication : 12/04/2017

Pour l'"autorité Compétente"

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL VILLE DE CALVADOS n° 17-030

3/3

C.M. 03.04.2017



Σωκ. ΜΑΘΕ'

TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA VILLE DE FALAISE

MIS A JOUR LE 1^{er} MARS 2017

GRADE	CATEGORIE	EFFECTIFS	EQUIVALENT TEMPS PLEIN
Attaché principal	A	2	2
Attaché	A	3	3
Rédacteur principal 1 ^{ère} cl.	B	1	1
Rédacteur principal 2 ^{ème} cl.	B	2	2
Rédacteur	B	5	5
Adjoint adm. principal 1 ^{ère} cl.	C	0	0
Adjoint adm. principal 2 ^{ème} cl.	C	4	4
Adjoint adm. 1 ^{ère} cl.	C	3	3
Adjoint adm. 2 ^{ème} cl.	C	9	8.26
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		29	28.26
Ingénieur principal	A	2	2
Technicien principal 1 ^{ère} cl.	B	1	1
Technicien	B	3	3
Agent de maîtrise principal	C	4	4
Agent de maîtrise	C	9	9
Adjoint technique ppal 2 ^{ème} cl.	C	2	2
Adjoint technique 1 ^{ère} cl.	C	18	17.8
Adjoint technique 2 ^{ème} cl.	C	45	39.28
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		84	78.08
Chef de Police Municipale	B	1	1
Brigadier-chef principal	C	1	1
Brigadier	C	2	2
TOTAL FILIERE POLICE MUNICIPALE		4	4
Educateur des APS principal de 2 ^{ème} cl.	B	2	2
Educateur APS	B	1	1
TOTAL FILIERE SPORTIVE		3	3
Animateur	B	2	2
Adjoint d'animation 1 ^{ère} cl	C	2	2
Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	C	5	3.58
TOTAL FILIERE ANIMATION		9	7.58
Educateur ppal. jeunes enfants	B	1	1
Educateur jeunes enfants	B	2	2
Auxiliaire puériculture 1 ^{ère} cl	C	1	1
ATSEM Principal 2 ^{ème} cl	C	1	1
ATSEM 1 ^{ère} cl	C	4	3.93
Agent social 2 ^{ème} cl	C	6	2.5
TOTAL FILIERE SOCIALE		12	11.43
TOTAL GLOBAL DES FILIERES		141	132.35

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2017
Publication : 12/04/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Σωc HAcé

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 3 AVRIL 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le LUNDI TROIS AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Madame Elisabeth JOSSEAUME, Première Adjointe, remplaçant Monsieur le Maire, empêché.

Date de la convocation écrite : 28 MARS 2017

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

Mme JOSSEAUME - PREMIERE ADJOINTE
M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY
ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjointes
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, MM. SOBECKI,
ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, GUILBERT, M. LE BRET,
Mme GUÉVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

<i>Dr MACÉ</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)</i>
<i>M. VIVIEN</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)</i>
<i>Mme AUBEY</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme STANC)</i>
<i>Mme LEBAILLY</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à M. BARBERA)</i>
<i>Mme PETIT</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)</i>

DÉLIBÉRATION
n° 17-031
DIRECTION DES
RESSOURCES
HUMAINES

**MISE A DISPOSITION DE DEUX AGENTS DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE A LA DIRECTION DES SERVICES EDUCATIFS ET
SOLIDAIRES DE LA VILLE DE FALAISE**

Depuis trois ans, deux agents du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de FALAISE sont mis à disposition de la Ville de FALAISE pour participer à la mise en œuvre des missions de la Direction des Services Educatifs et Solidaires et de son Centre Socioculturel.

La convention de mise à disposition de personnel arrivant à son terme, il est proposé, pour répondre aux exigences de fonctionnement de la Direction des Services Educatifs et Solidaires et de son Centre Socioculturel, de renouveler cette convention de mise à disposition des agents suivants :

- un assistant socio-éducatif à temps plein pour la fonction d'agent de développement en charge des ateliers et des loisirs familiaux de proximité ;

- un adjoint administratif principal de deuxième classe à temps plein pour occuper la fonction de secrétaire administrative.

Conformément au Décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 modifié par le Décret n° 2011-541 du 17 mai 2011, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux, les conditions de mise à disposition des fonctionnaires intéressés et, notamment, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leur sont confiées, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités sont décrites dans la convention.

Le projet de convention sera soumis à l'avis préalable de la Commission Administrative Paritaire par le CCAS de FALAISE. L'accord écrit des deux agents mis à disposition y sera annexé.

En date du 24 mars 2017, les membres du Comité Technique ont été informés du renouvellement de la convention de mise à disposition des deux agents du Centre Communal d'Action Sociale à la Direction des Services Educatifs et Solidaires de la Ville de FALAISE.

Il a été demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer, avec le CCAS de FALAISE, une convention de mise à disposition de personnel de deux agents du CCAS de FALAISE à la Direction des Services Educatifs et Solidaires de la Ville de FALAISE.

**A L'UNANIMITE,
sur 29 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention avec le Centre Communal d'Action Sociale de FALAISE pour la mise à disposition de deux agents du CCAS de FALAISE à la Direction des Services Educatifs et Solidaires de la Ville de FALAISE.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20170403-17-031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2017

Publication : 12/04/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Σωκ. ΗΑΟΕ'

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 12 AVRIL 2017



PROJET DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

ENTRE :

La VILLE de FALAISE, représentée par son Maire en exercice, *le Dr Eric MACÉ*, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 29 mars 2014,
Ci-après dénommée « la Ville de Falaise »,

- d'une part -

ET :

Le CCAS de FALAISE, représenté par sa Vice-présidente, Mme Elisabeth JOSSEAUME, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Administration en date du 22 avril 2014,
Ci-après dénommé « le CCAS de Falaise »,

- d'autre part -

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n°84-531 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
VU le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 modifié par le décret n°2011-541 du 17 mai 2011, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,
VU la délibération du Conseil Municipal de FALAISE en date du 3 avril 2017,
VU la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de FALAISE en date du 3 avril 2017,
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire de catégorie B réunie le 2017,
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C réunie le 2017,
Vu l'information apportée au Comité Technique Paritaire du 24 mars 2017,

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de la mise à disposition

La présente convention a pour objet de définir la nature des activités exercées par les fonctionnaires mis à disposition, leurs conditions d'emploi, les modalités du contrôle et de l'évaluation de leurs activités.

Le CCAS de FALAISE met à disposition de la Ville de Falaise Madame Stéphanie LANGE, assistant socio-éducatif et Madame Sylvie DUPLESSIS, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Madame Stéphanie LANGE est mise à disposition de la Ville de Falaise en vue d'exercer ses fonctions d'agent de développement au sein de la Direction des services éducatifs et solidaires. L'agent est mis à disposition de la Ville de Falaise au sein de la Direction des services éducatifs et solidaires pour 100 % de son temps de travail hebdomadaire

Madame Sylvie DUPLESSIS est mise à disposition de la Ville de Falaise pour exercer les fonctions de secrétaire administrative polyvalente au sein de la Direction des services éducatifs et solidaires pour 100 % de son temps de travail hebdomadaire.

Article 2 : Durée de la mise à disposition

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans, du 4 avril 2017 au 3 avril 2020. Elle pourra être renouvelée sous réserve de l'accord préalable des parties pour une période ne pouvant excéder 3 ans.

Article 3 : Conditions d'emploi des fonctionnaires mis à disposition

3.1 – Stéphanie LANGE

Le travail de Mme Stéphanie Lange est organisé par la Ville de Falaise et le CCAS de Falaise dans les conditions suivantes :

Mme Stéphanie LANGE exerce la fonction d'agent de développement en charge des ateliers et des loisirs familiaux de proximité et est hiérarchiquement rattachée au responsable du centre socioculturel.

Le temps de travail de Mme Stéphanie LANGE est aménagé sur une base annualisée de 1607 heures. Le planning annuel, déterminé par le responsable du centre socioculturel est remis à Mme Stéphanie LANGE.

Mme Stéphanie LANGE bénéficie des congés annuels et les organise avec l'accord de son responsable hiérarchique. Pour toute autre autorisation d'absence, Mme Stéphanie LANGE doit solliciter l'accord du responsable hiérarchique concerné sur le temps d'absence demandé.

Pour les congés autres que les congés annuels ou maladie ordinaire (longue maladie, formation syndicale, congé de présence parentale...), le CCAS de Falaise doit en informer au préalable la Ville de Falaise et solliciter son avis. Il en est de même pour les décisions relatives à l'exercice du droit individuel à la formation et celles relatives à une modification du temps de travail (temps partiel...).

La situation administrative de Mme Stéphanie LANGE est gérée par le CCAS de Falaise, en ce qui concerne notamment l'avancement, les congés de maladie, l'allocation temporaire d'invalidité, etc.

En cas d'accident du travail, la Ville de Falaise s'engage à en avvertir le jour même le CCAS de Falaise et à lui confirmer la survenance de l'accident par courrier en y joignant un rapport explicite, notamment sur l'origine, la nature et les effets de l'accident. Il appartiendra au CCAS de Falaise d'effectuer les déclarations obligatoires en vertu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

3.2 – Sylvie DUPLESSIS

Le travail de Mme Sylvie DUPLESSIS est organisé par la Ville de Falaise dans les conditions suivantes :

Pour la Ville de Falaise, Mme Sylvie DUPLESSIS exerce la fonction de secrétaire administrative et est hiérarchiquement rattachée à l'assistante de gestion administrative de la direction des services éducatifs et solidaires.

Le temps de travail de Madame Sylvie DUPLESSIS est aménagé sur une base annualisée de 1607 heures. Le planning annuel, déterminé par l'assistante de direction de la direction des services éducatifs et solidaires, est remis à Mme Sylvie DUPLESSIS.

Mme Sylvie DUPLESSIS bénéficie des congés annuels et les organise avec l'accord de son responsable hiérarchique. Pour toute autre autorisation d'absence, Mme Sylvie DUPLESSIS doit solliciter l'accord du responsable hiérarchique concerné sur le temps d'absence demandé.

Pour les congés autres que les congés annuels ou maladie ordinaire (longue maladie, formation syndicale, congé de présence parentale...), le CCAS de Falaise doit en informer au préalable la Ville de Falaise et solliciter son avis. Il en est de même pour les décisions relatives à l'exercice du droit individuel à la formation et celles relatives à une modification du temps de travail (temps partiel...).

La situation administrative de Mme Sylvie DUPLESSIS est gérée par le CCAS de Falaise, en ce qui concerne notamment l'avancement, les congés de maladie, l'allocation temporaire d'invalidité, etc.

En cas d'accident du travail, la Ville de Falaise s'engage à en avvertir le jour même le CCAS de Falaise et à lui confirmer la survenance de l'accident par courrier en y joignant un rapport explicite, notamment sur l'origine, la nature et les effets de l'accident. Il appartiendra au CCAS de Falaise d'effectuer les déclarations obligatoires en vertu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Article 4 : Modalités de contrôle et d'évaluation des activités des fonctionnaires

4-1 – Stéphanie LANGE

Un entretien professionnel aura lieu tous les ans, entre Mme Stéphanie LANGE et le responsable du centre socioculturel, conformément au décret n° 2010-716 du 29 juin 2010. Les possibilités d'avancement et de promotion y seront mentionnées et l'avis du CCAS de Falaise sera sollicité.

Le document final complété par l'agent et son responsable hiérarchique sera ensuite soumis à la signature de l'autorité de la Ville de Falaise.

Le pouvoir disciplinaire est exercé par le CCAS de Falaise. En cas de faute, notamment en cas de manquement grave aux règles de sécurité, la Ville de Falaise s'octroie le droit de suspendre la mission tout en saisissant le CCAS de Falaise pour mise en œuvre de la procédure. Les sanctions disciplinaires sont celles prévues par le statut applicable aux fonctionnaires territoriaux.

4-2 – Sylvie DUPLESSIS

Un entretien professionnel aura lieu tous les ans, entre Mme Sylvie DUPLESSIS et l'assistante de direction de la direction des services éducatifs et solidaires, conformément au décret n° 2010-716 du 29 juin 2010. Les possibilités d'avancement et de promotion y seront mentionnées et l'avis du CCAS de Falaise sera sollicité.

Le document final complété par l'agent et son responsable hiérarchique sera ensuite soumis à la signature de l'autorité de la Ville de Falaise.

Le pouvoir disciplinaire est exercé par le CCAS de Falaise. En cas de faute, notamment en cas de manquement grave aux règles de sécurité, la Ville de Falaise s'octroie le droit de suspendre la mission tout en saisissant le CCAS de Falaise pour mise en œuvre de la procédure. Les sanctions disciplinaires sont celles prévues par le statut applicable aux fonctionnaires territoriaux.

Article 5 : Rémunération

Le CCAS de Falaise versera à Mmes Stéphanie LANGE de Sylvie DUPLESSIS la rémunération correspondant à leur grade d'origine (traitement de base, supplément familial, indemnités et primes liées à l'emploi). En dehors de remboursements de frais, la Ville de Falaise ne pourra verser aux intéressées aucun complément de rémunération.

Article 6 : Remboursement

La Ville de Falaise remboursera au CCAS de Falaise le montant de la rémunération et des charges sociales afférentes aux deux agents mis à disposition et proportionnellement à leur quotité de travail réalisée pour le compte de la Ville de Falaise.

Article 7 : Fin de la mise à disposition / résiliation anticipée

La mise à disposition de Mmes Stéphanie LANGE et Sylvie DUPLESSIS peut prendre fin :

- Avant le terme fixé à l'article 2 de la présente convention à la demande des intéressées, de la Ville de Falaise ou du CCAS de Falaise. Dans ce cas, un préavis d'un mois sera respecté entre la demande de fin de mise à disposition et sa date d'effet ;
- Au terme de l'article 2 de la présente convention.
- En cas de sanction disciplinaire de 2ème groupe et au-delà. La mise à disposition prend alors fin sans préavis, par accord entre la Ville et le CCAS de Falaise.

Lorsque cesse la mise à disposition, les agents sont réintégrés, soit sur leurs anciennes fonctions si cela est possible, soit sur un emploi que leurs grades leur donnent vocation à occuper, après avis de la Commission Administrative Paritaire si l'affectation a lieu dans des fonctions autres que celles exercées.

Article 8 : Juridiction compétente en cas de litige

Les parties conviennent qu'en cas de litige, la juridiction administrative compétente sera le Tribunal Administratif de Caen.

Article 9 :

La présente convention sera annexée aux arrêtés de mise à disposition individuels pris pour chacun des deux agents. Elle est transmise au préalable au fonctionnaire avant signature, dans des conditions lui permettant d'exprimer son accord.

Fait à FALAISE, le

Pour la Ville de Falaise,
Le Maire,

Dr Eric MACÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20170403-17-03-FDE
Pour le CCAS de Falaise,
La Vice-présidente,

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2017
Publication : 12/04/2017
Mme Elisabeth JOSSEAUME

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Eric MACÉ

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 3 AVRIL 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le LUNDI TROIS AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Madame Elisabeth JOSSEAUME, Première Adjointe, remplaçant Monsieur le Maire, empêché.

Date de la convocation écrite : 28 MARS 2017

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

Mme JOSSEAUME - PREMIERE ADJOINTE
M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjointes
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, GUILBERT, M. LE BRET, Mme GUÉVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

<i>Dr MACÉ</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)</i>
<i>M. VIVIEN</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)</i>
<i>Mme AUBEY</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme STANC)</i>
<i>Mme LEBAILLY</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à M. BARBERA)</i>
<i>Mme PETIT</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)</i>

**DÉLIBÉRATION
n° 17-032**

DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES
FINANCES

**BUDGET ANNEXE DU SPIC CHATEAU GUILLAUME LE CONQUERANT –
COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Lors de sa séance du 5 décembre 2007, le Conseil Municipal a décidé de gérer le Château Guillaume le Conquérant sous la forme d'un Service Public Industriel et Commercial et d'une régie dotée de la seule autonomie financière ayant pour objet la gestion du site. Cette régie est administrée, sous l'autorité du Maire et du Conseil Municipal, par un Conseil d'Exploitation et un directeur.

Le règlement intérieur qui accompagne cette régie prévoit que les dépenses et recettes d'exploitation font l'objet d'un budget annexe.

Belle année pour le site marquée par une progression de plus de 10 % du nombre de visiteurs. Le travail de développement des cibles de publics individuel et scolaire porte ses fruits avec 7 459 visiteurs supplémentaires en 2016, soit un total de 78 412 visiteurs accueillis par le Château.

L'objectif politique, visant à faire de FALAISE la capitale touristique du sud Calvados, est en bonne voie. Depuis dix ans, les résultats du site sont en constante progression, les chiffres annoncés en 2006 ont presque été doublés.

Mais, outre cette fréquentation qui atteste du succès de la visite en réalité augmentée comme de la réussite de la programmation portée par le site, cette année marque un positionnement à dimension régionale de la grande Fête des Jeux avec près de 10 000 visiteurs pour cette 14^{ème} édition. Ce grand format, étendu à l'espace de la Brasserie et au Val d'Ante, doit une grande partie de son succès à l'élan qu'il a su générer autour de l'action de bénévolat portée par l'Office de Tourisme du Pays de Falaise, partenaire de la manifestation depuis ses débuts. Pendant deux jours, le centre-ville et le Val d'Ante ont vécu sur le rythme de la fête.

Cette animation n'aurait pas été possible sans l'aide financière exceptionnelle apportée par le fonds LEADER, sans le concours de la Communauté de Communes, de la Région dans le cadre de l'appel à projet pour le 950^e anniversaire de la Bataille d'Hastings ou sans le soutien de Calvados Tourisme pour la couverture média.

Les entrepreneurs locaux ont également participé au succès de l'évènement. Il est important de remercier les dirigeants de l'agence falaisienne du Crédit Agricole Normandie, de l'enseigne Sport 2000 et du magasin Bricomarché.

L'ensemble des services municipaux a également été sollicité : à la Direction des Services Techniques, tous les services ont pris part à l'organisation (Urbanisme, Voirie, Fêtes et Manifestations et Espaces Verts). Dans les autres directions, la Police Municipale a assuré le lien sur les missions de sureté et de sécurité. La communication a été suivie sur le réseau Ville, le Camping et les services Jeunesse et Sports ont également participé.

Le Compte Administratif 2016 du budget-annexe du SPIC Château Guillaume-le-Conquérant retrace les éléments suivants :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges d'exploitation (+2.319 €)	74.168,98 €	Produit des entrées (+ 11 % soit 36.695 €)	373.472,72 €
Achats marchandises boutique (+ 22.724 €)	95.903,67 €	Ventes de marchandises de la boutique (+ 9 % soit 12.056 €)	145.482,99 €
Stocks boutique au 1 ^{er} janvier 2016 (- 4.471,95 €)	37.226,69 €	Stocks boutique au 31 décembre 2016 (+ 16.400 €)	53.627,43 €
Promotion du site et animations (+ 88.199 €)	198.894,05 €	Participation de la Région à la Fête des Jeux (+ 8.500 €)	10.000,00 €
Dépenses de personnel (+16.246 € dont 5.162 € pour la prévoyance- mutuelle-retraite ; 7.901 € de personnel saisonnier)	369.262,63 €	Participation de l'Europe au travers du Programme Leader à la Fête des Jeux	30.000,00 €
Créances admises en non valeurs	935,44 €	Participation du Crédit Agricole à la Fête des Jeux	5.000,00 €
Dotations aux amortissements	13.656,00 €	Participation Communauté de Communes du Pays de Falaise à la Fête des Jeux	7.000,00 €
		Subvention du budget principal de la Ville	210.000,00 €
		Recettes diverses	372,13 €
		Remboursement indemnités journalières	1.766,59 €
TOTAL DF	790.047,46 €	TOTAL RF	836.721,86 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 s'élève à **46.674,40 €**. En incluant le résultat de l'année 2015 (122.978,03 €), la section de fonctionnement dégage un **excédent de 169.652,43 €**.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Coffre – ateliers pédagogiques	1.000,00 €	Dotations aux amortissements	13.656,00 €
Plans de sécurisation	1.244,00 €	FCTVA	1.891,00 €
Barrières	2.094,00 €		
Tentes pour Fête des Jeux	1.000,00 €		
Appareil photo	426,00 €		
Divers	73,93 €		
TOTAL DI	5.837,93 €	TOTAL RI	15.547,00 €

Le résultat d'Investissement 2016 est de **9.709,07 €**. En intégrant le résultat de l'exercice 2015 (64.785,69 €), les restes à réaliser en dépenses (44.760 €) la section d'investissement laisse apparaître un **excédent de 29.734,76 €**.

III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé, sur l'exercice 2017 :

- de reporter l'excédent de fonctionnement de 169.652,43 € ;
- de reporter l'excédent d'investissement de 74.494,76 €.

Le Conseil d'Exploitation du SPIC, réuni le 27 février 2017, a été informé des résultats 2016.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2016 du budget annexe « SPIC CHATEAU GUILLAUME LE CONQUERANT » et d'affecter les résultats de la manière précitée.

A L'UNANIMITE,
sur 28 votants
(E. JOSSEAUME,
1^{ère} Adjointe, s'est
retirée en tant que
remplaçante du
Maire, empêché)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE

le Compte Administratif 2016 du budget annexe du « SPIC CHATEAU GUILLAUME LE CONQUERANT »,

DECIDE

de reporter l'excédent de fonctionnement et l'excédent d'investissement sur l'exercice 2017.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20170403-17-032-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2017

Publication : 12/04/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Eric MACE

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 12 AVRIL 2017

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 3 AVRIL 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le LUNDI TROIS AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Madame Elisabeth JOSSEAUME, Première Adjointe, remplaçant Monsieur le Maire, empêché.

Date de la convocation écrite : 28 MARS 2017

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

Mme JOSSEAUME - PREMIERE ADJOINTE
M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, GUILBERT, M. LE BRET, Mme GUÉVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

<i>Dr MACÉ</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)</i>
<i>M. VIVIEN</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)</i>
<i>Mme AUBEY</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme STANC)</i>
<i>Mme LEBAILLY</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à M. BARBERA)</i>
<i>Mme PETIT</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)</i>

**DÉLIBÉRATION
n° 17-033**

DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES
FINANCES

**BUDGET ANNEXE DU SPIC CHATEAU GUILLAUME LE CONQUERANT –
BUDGET PRIMITIF 2017**

Le Budget Primitif 2017 du budget annexe « SPIC CHATEAU GUILLAUME LE CONQUERANT » s'équilibre, en dépenses et en recettes, à hauteur de **896.209,19 €** dont :

- 806.292,43 € en section de fonctionnement,
- 89.916,76 € en section d'investissement.

Il présente les caractéristiques suivantes :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges d'exploitation (+ 22,9 k€ par rapport au CA 2016, dont +5,4 K€ au titre de l'entretien courant ; 10,7 K€ d'honoraires pour les Hivernales ; 2,9 k€ frais de déplacement)	97.100,00 €	Produit des entrées (- 33,5 k€ par rapport au CA 2016)	340.000,00 €
Achats marchandises boutique (- 5,9 k€)	90.000,00 €	Ventes de marchandises de la boutique (-5,4 k€)	140.000,00 €
Stocks boutique au 1 ^{er} janvier 2017 (+16,4 k€)	53.628,00 €	Stocks boutique au 31 décembre 2017	53.628,00 €
Promotion et animations du site (- 48,9 k€)	150.000,00 €	Participation de la Région à la Fête Médiévale	12.000,00 €
Dépenses de personnel (+26,3 k€ dont 21,9 k€ de personnel saisonnier et 3,2 k€ d'indemnités de stage)	395.600,00 €	Prise en charge par le budget principal d'une partie des dépenses (*)	71.012,00 €
Dotations aux amortissements	14.464,00 €	Participation Fête Médiévale – Communauté de Communes du Pays de Falaise	10.000,00 €
Charges diverses	500,00 €	Participation Fête Médiévale – Crédit Agricole	10.000,00 €
Dépenses imprévues	5.000,43 €	Excédent de fonctionnement reporté	169.652,43 €
TOTAL DF	806.292,43 €	TOTAL RF	806.292,43 €

(*) La prise en charge d'une partie des dépenses du SPIC par le budget principal est motivée par le fait de considérer que le service public, même s'il est géré comme une structure privée, dispose de contraintes de service public que sont la mise en valeur du patrimoine historique, culturel et touristique de premier plan et son accès au plus grand nombre. Le risque de ne pas abonder le budget annexe par une subvention du budget principal serait d'aboutir à un tarif d'entrée trop élevé ce qui irait à l'encontre même du but poursuivi par le service public, à savoir la possibilité offerte au plus grand nombre possible de découvrir le site.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Matériel de bureau et informatique (<i>vidéoprojecteur scénographie ; tablettes ; agencement et divers matériels</i>) Reports	44.760,00 €	Excédent d'investissement 2016 reporté	74.494,76 €
Remise à neuf du plexiglas de la maquette d'accueil	2.000,00 €	Dotations aux amortissements	14.464,00 €
Mobilier boutique	11.300,00 €	FCTVA	958,00 €
Décor Hivernales	10.000,00 €		
Divers matériels et agencements	5.000,00 €		
Matériel de bureau et informatique	6.856,76 €		
Diverses immobilisations corporelles (<i>équilibre le budget</i>)	10.000,00 €		
TOTAL DI	89.916,76 €	TOTAL RI	89.916,76 €

Le Conseil d'Exploitation du SPIC, réuni le 27 février 2017, a été informé du projet de budget 2017.

Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2017 du budget annexe « SPIC CHATEAU GUILLAUME LE CONQUERANT ».

**A L'UNANIMITE,
sur 29 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE

le Budget Primitif 2017 du budget annexe du « SPIC CHATEAU GUILLAUME LE CONQUERANT ».

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20170403-17-033-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2017

Publication : 12/04/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Eric MAOÉ

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 12 AVRIL 2017

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 3 AVRIL 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le LUNDI TROIS AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Madame Elisabeth JOSSEAUME, Première Adjointe, remplaçant Monsieur le Maire, empêché.

Date de la convocation écrite : 28 MARS 2017

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

Mme JOSSEAUME - PREMIERE ADJOINTE
M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjointes
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, GUILBERT, M. LE BRET, Mme GUÉVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

<i>Dr MACÉ</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)</i>
<i>M. VIVIEN</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)</i>
<i>Mme AUBEY</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme STANC)</i>
<i>Mme LEBAILLY</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à M. BARBERA)</i>
<i>Mme PETIT</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)</i>

**DÉLIBÉRATION
n° 17-034**

DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES
FINANCES

BUDGET ANNEXE DU CAMPING – COMPTE ADMINISTRATIF 2016

La Municipalité a fait le choix d'assurer la gestion du Camping Municipal sous la forme d'une régie dotée de la seule autonomie financière, chargée de l'exploitation d'un service public administratif.

Le service est financé par le produit des locations des emplacements et équilibré par une subvention du budget principal de la Ville.

L'année 2016 a été une excellente année pour le Camping, le nombre de nuitées s'est élevé à 6.866 contre 5.798 en 2015.

Plusieurs raisons expliquent cette hausse de la fréquentation :

- les animations de la Ville : Fête des Jeux et ouverture du Mémorial ;
- la météo clémente ;
- l'adhésion à la Carte ACSI, qui permet au détenteur d'obtenir une réduction et d'être orienté vers les campings adhérents.

En outre, le gestionnaire du Camping a été secondé pendant la période d'ouverture (mai à septembre) par un personnel saisonnier recruté à hauteur de 85 % d'un équivalent temps plein.

Une étude (9.629,50 €) a été réalisée en partenariat avec la Communauté de Communes, avec pour objectifs :

- de déterminer le potentiel de développement de la structure ;
- de statuer sur l'opportunité de mener une politique d'investissements ;
- de définir un programme et un projet adapté ;
- d'évaluer un plan d'investissement et d'exploitation et ainsi de déterminer le mode de gestion le plus approprié.

Elle a conclu au potentiel du Camping mais avec un indispensable programme de requalification.

Le Compte Administratif 2016 du budget-annexe du Camping présente les comptes suivants :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges d'exploitation : -728 € par rapport au CA 2015 : • -4.510 € de factures d'eau. Pour rappel, en 2015, une facture d'eau importante suite à une fuite en période de fermeture de la structure avait été réglée. Depuis, des capteurs de détection de fuite ont été installés à titre préventif ; • -1.560 € d'abattage des arbres ; • +3.655 € d'entretien des voies ; • +3.400 € d'étude complémentaire (cette dépense est à affecter, en 2017, en investissement).	18.625,45 €	Produit des locations (+ 13.618 €).	56.293,26 €
Dépenses de personnel : + 8.435 €, pour le recrutement d'un agent saisonnier 3 jours par semaine durant 24 semaines.	52.988,18 €	Subvention d'équilibre de la Ville (+ 5.325 €). En 2015, nous nous étions servis de l'excédent cumulé des années antérieures pour équilibrer le budget.	17.762,58 €
Dotations aux amortissements	2.443,16 €		
TOTAL DF	74.056,79 €	TOTAL RF	74.055,84 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 s'élève à -0.95 €. En incluant le résultat de l'année 2015 (0,95 €), la section de fonctionnement présente un résultat cumulé nul.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Etude stratégique de développement du Camping	6.229,50 €	Dotations aux amortissements	2.443,16 €
Plantation d'arbres	779,75 €		
Panneaux d'affichage et clôture	1.629,92 €		
TOTAL DI	8.639,17 €	TOTAL RI	2.443,16 €

Le résultat d'Investissement 2016 est de – **6.196,01 €**. En intégrant le résultat de l'exercice 2015 (13.318,71€), la section d'investissement laisse apparaître un **excédent de 7.122,70 €**.

III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé, sur l'exercice 2017, de reporter l'excédent d'investissement à hauteur de 7.122,70 €.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2016 du budget annexe du Camping et d'affecter les résultats de la manière précitée.

A L'UNANIMITE,
sur 28 votants
(E. JOSSEAUME,
1^{ère} Adjointe, s'est
retirée en tant que
remplaçante du
Maire, absent)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE
le Compte Administratif 2016 du budget annexe du Camping.

DECIDE
de reporter l'excédent d'investissement sur l'exercice 2017.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20170403-17-034-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2017
Publication : 12/04/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Sve MACÉ

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 12 AVRIL 2017

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 3 AVRIL 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le LUNDI TROIS AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Madame Elisabeth JOSSEAUME, Première Adjointe, remplaçant Monsieur le Maire, empêché.

Date de la convocation écrite : 28 MARS 2017

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

Mme JOSSEAUME - PREMIERE ADJOINTE
M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, GUILBERT, M. LE BRET, Mme GUÉVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

<i>Dr MACÉ</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)</i>
<i>M. VIVIEN</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)</i>
<i>Mme AUBEY</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme STANC)</i>
<i>Mme LEBAILLY</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à M. BARBERA)</i>
<i>Mme PETIT</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)</i>

**DÉLIBÉRATION
n° 17-035**

*DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES
FINANCES*

BUDGET ANNEXE DU CAMPING – BUDGET PRIMITIF 2017

Le Budget Primitif 2017 du budget annexedu Camping s'équilibre, en dépenses et en recettes, à hauteur de **407.139,70 €** dont :

- 76.447,00 € en section de fonctionnement,
- 330.692,70 € en section d'investissement.

Il présente les caractéristiques suivantes :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et recettes de fonctionnement augmentent de 2.390 € par rapport à 2016.

Il est prévu une diminution des produits des locations de 9.293 €. En effet, l'année 2016 est considérée comme une année exceptionnelle en termes de fréquentation au vu de la Fête des Jeux pour le 950^{ème} anniversaire de la Bataille d'Hastings. La subvention du budget principal de la Ville augmente de 7.184 € afin d'équilibrer le budget.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges d'exploitation : + 142 € par rapport au CA 2016. A noter une dépense nouvelle (équilibrée en recette) relative à la création d'une petite épicerie à destination des usagers.	18.767 €	Produit des locations : - 9.293 € par rapport au CA 2016.	47.000 €
Dépenses de personnel : + 1.012 €	54.000 €	Vente de marchandises épicerie	1.100 €
Charges diverses	10 €	Subvention d'équilibre de la Ville (+ 7.184 €)	24.947 €
Charges exceptionnelles	100 €	Annulation de mandat sur exercice antérieur pour régulariser l'imputation des frais d'étude, afin de les enregistrer en investissement	3.400 €
Dotations aux amortissements	3.570 €		
TOTAL DF	76.447 €	TOTAL RF	76.447 €

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La restructuration du Camping, qui se poursuit en 2017, prévoit la rénovation des bâtiments existants et l'aménagement des extérieurs. Au total, ce sont 667.667 € HT (soit 800.000 € TTC) de crédits qui seront inscrits sur la période 2016 – 2018, dont 320.000 € HT pour l'année 2017. Les financements extérieurs pour ce projet sont attendus à hauteur de 397.400 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Frais d'étude complémentaire (régularisation 2016)	3.400,00 €	Excédent d'investissement 2016 reporté	7.122,70 €
Divers mobiliers (équilibre du budget)	7.292,70 €	Dotations aux amortissements	3.570,00 €
Travaux d'aménagement : - Bâtiment - Maitrise d'œuvre - Aménagements extérieurs sur les emplacements existants	237.500,00 € 32.500,00 € 50.000,00 €	Subventions aménagement : Budget principal Ville ETAT - DSIL	254.072,00 € 65.928,00 €
TOTAL DI	330.692,70 €	TOTAL RI	330.692,70 €

Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2017 du budget annexe du Camping.

**PAR 23 VOIX
POUR &
6 ABSTENTIONS
(sur 29 votants)**

(J. LE BRET, B. LEBAILLY,
S. PETIT, C. GUEVEL
BADOU, H. MAUNOURY,
M. BARBERA)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE

le Budget Primitif 2017 du budget annexe du Camping.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20170403-17-035-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2017

Publication : 12/04/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



S. MAÏE

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 12 AVRIL 2017

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 3 AVRIL 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le LUNDI TROIS AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Madame Elisabeth JOSSEAUME, Première Adjointe, remplaçant Monsieur le Maire, empêché.

Date de la convocation écrite : 28 MARS 2017

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

Mme JOSSEAUME - PREMIERE ADJOINTE
M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY
ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, MM. SOBECKI,
ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, GUILBERT, M. LE BRET,
Mme GUÉVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

<i>Dr MACÉ</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)</i>
<i>M. VIVIEN</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)</i>
<i>Mme AUBEY</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme STANC)</i>
<i>Mme LEBAILLY</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à M. BARBERA)</i>
<i>Mme PETIT</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)</i>

**DÉLIBÉRATION
n° 17-036**

*DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES
FINANCES*

**BUDGET ANNEXE DU RESTAURANT SCOLAIRE – COMPTE
ADMINISTRATIF 2016**

L'exécution du budget-annexe du Restaurant Scolaire, en 2016, s'établit
comme suit :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le nombre de repas vendus en 2016 est de 42.541, soit une augmentation
de 890 repas par rapport à 2015.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges à caractère général : -3.779 € par rapport à 2015 dont : • -2.157 € de frais de réparation du matériel ; • -900 € de redevances des déchets professionnels (déjà intégrés dans la taxe foncière) ; • -786 € de coût d'appel d'offre pour renouveler le marché des fournitures alimentaires	11.970,70 €	Ventes de repas : + 8.353 € par rapport à 2015 incluant l'aide CAF aux repas des enfants durant le Centre de Loisirs (1.938 €) qui sera, en 2017, affectée au budget principal de la Ville ET 23.425 € du SIVOM des 3 communes	154.967,28 €
Denrées alimentaires (stocks inclus) : + 671 €	52.962,68 €	Subvention de la Ville : + 2.808 €	104.968,92 €
Charges de personnel : -10.987 € (-5.280 € contrats d'insertion et -5.947 € au titre des changements d'affectation du personnel)	232.229,12 €	Aides accordées par l'Etat au titre des contrats uniques d'insertion et emplois d'avenir : - 13.922 € (en lien avec la baisse des dépenses de personnel et à la perception, en 2017, de recettes 2016).	44.698,90 €
Admission en non-valeur et pertes sur créances éteintes	325,16 €	Participations Franceagrimer pour produits laitiers : -897 €	278,60 €
Charges exceptionnelles (dont 595 € suite vol de la régie)	668,50 €	Remboursement indemnités journalières	800,17 €
Dotations aux amortissements des immobilisations	9.225,53 €	Valeur des stocks de marchandises au 31 décembre 2016	1.665,83 €
TOTAL DF	307.381,69 €	TOTAL RF	307.379,70 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 s'élève à - 1,99 €. En incluant le résultat de l'année 2015 (1,99 €), la section de fonctionnement présente un résultat cumulé nul.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Réfrigérateur congélateur	442,00 €	Amortissements des immobilisations	9.225,53 €
		FCTVA	1.372,00 €
TOTAL DI	442,00 €	TOTAL RI	10.597,53 €

Le résultat d'investissement 2016 est de **10.155,53 €**. En intégrant le résultat de l'exercice 2015 (15.206,38 €) la section d'investissement dégage une **capacité de financement de 25.361,91 €**.

III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé, sur l'exercice 2017, de reporter l'excédent d'investissement de 25.361,91 €.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2016 du budget annexe du Restaurant Scolaire et d'affecter les résultats de la manière précitée.

A L'UNANIMITE,
sur 28 votants
(E. JOSSEAUME,
1^{ère} Adjointe, s'est
retirée en tant que
remplaçante du
Maire, absent)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE
le Compte Administratif 2016 du budget annexe du Restaurant Scolaire.

DECIDE
de reporter l'excédent d'investissement sur l'exercice 2017.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20170403-17-036-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2017

Publication : 12/04/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Σ. Μ. Α. Δ. Ε.

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 12 AVRIL 2017

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 3 AVRIL 2017

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le LUNDI TROIS AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Madame Elisabeth JOSSEAUME, Première Adjointe, remplaçant Monsieur le Maire, empêché.

Date de la convocation écrite : 28 MARS 2017

Etaient présents :

Mme JOSSEAUME - PREMIERE ADJOINTE
M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, GUILBERT, M. LE BRET, Mme GUÉVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

<i>Dr MACÉ</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)</i>
<i>M. VIVIEN</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)</i>
<i>Mme AUBEY</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme STANC)</i>
<i>Mme LEBAILLY</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à M. BARBERA)</i>
<i>Mme PETIT</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)</i>

**DÉLIBÉRATION
n° 17-037**

DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES
FINANCES

**BUDGET ANNEXE DU RESTAURANT SCOLAIRE – BUDGET PRIMITIF
2017**

Le présent budget-annexe du Restaurant Scolaire s'équilibre à hauteur de **344.531,91 €**, soit :

- 309.543,00 € en fonctionnement,
- 34.988,91 € en investissement.

Il a été élaboré à partir d'une estimation du nombre de repas vendus de 37.190, soit une diminution d'environ 5.350 repas par rapport à 2016. D'une part, la convention qui liait la Ville au SIVOM des Trois Communes n'a pas été reconduite (23.425 €) et, d'autre part, la prise en charge des repas par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) sera incluse dans le budget Ville car rattachée au Centre de Loisirs (1.938 €).

Il présente les caractéristiques suivantes :

I- En SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges à caractère général : + 2.471 € par rapport au réalisé 2016 du fait principalement des dépenses d'entretien du matériel de cuisine	15.743 €	Ventes de repas : - 26.967 €	128.000 €
Denrées alimentaires : - 6 662 €	45.000 €	Subvention du budget général de la Ville : + 21.473 €	126.442 €
Dépenses de personnel + 5.771 €	238.000 €	Subvention relative aux produits laitiers	300 €
Dotations aux amortissements	9.555 €	Aides accordées par l'Etat au titre des contrats aidés + 8.801 €. (Des versements relatifs à 2016 seront perçus en 2017)	53.500 €
Charges exceptionnelles	745 €	Valeur du stock de denrées alimentaires au 31 décembre 2017	1.301 €
Créances irrécouvrables	500 €		
TOTAL DF	309.543 €	TOTAL RF	309.543 €

II. En SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Matériel de cuisine	10.000,00 €	FCTVA	72,00 €
Divers matériels (équilibre du budget)	24.988,91 €	Amortissements des immobilisations	9.555,00 €
		Excédent d'investissement 2016 reporté	25.361,91 €
TOTAL DF	34.988,91 €	TOTAL RF	34.988,91 €

Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2017 du budget annexe du Restaurant Scolaire.

A L'UNANIMITE,
sur 29 votants

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE

le Budget Primitif 2017 du budget annexe du Restaurant Scolaire.

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 12 AVRIL 2017

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur
014-211402581-20170403-17-037-DE
Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2017
Publication : 12/04/2017

C.M. 03.04.2017

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL VILLE DE CALVADOS 2017 Compétente" par délégation

2/2



Suz MADE

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 3 AVRIL 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le LUNDI TROIS AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Madame Elisabeth JOSSEAUME, Première Adjointe, remplaçant Monsieur le Maire, empêché.

Date de la convocation écrite : 28 MARS 2017

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

Mme JOSSEAUME - PREMIERE ADJOINTE
M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY
ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, MM. SOBECKI,
ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, GUILBERT, M. LE BRET,
Mme GUÉVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

<i>Dr MACÉ</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)</i>
<i>M. VIVIEN</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)</i>
<i>Mme AUBEY</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme STANC)</i>
<i>Mme LEBAILLY</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à M. BARBERA)</i>
<i>Mme PETIT</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)</i>

**DÉLIBÉRATION
n° 17-038**

*DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES
FINANCES*

**BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF
2016**

La Ville de FALAISE est compétente pour assurer le Service d'Assainissement. Elle a pour cela recours à un délégataire de service public, la SAUR, par le biais d'un contrat d'affermage. Le mode de gestion déléguée oblige à gérer financièrement le service sous la forme d'un budget annexe, à savoir une régie dotée de la seule autonomie financière assujettie à la TVA.

Le budget annexe de l'Assainissement retrace ainsi les opérations patrimoniales et les opérations financières effectuées par le fermier. Son exécution, en 2016, s'établit comme suit :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La baisse des recettes de 82.284 € entre 2015 et 2016 est due à un rattrapage, en 2015, de la subvention de l'Agence de l'Eau 2014 et des primes annuelles d'épuration 2012 et 2013.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Frais de dératization	1.600,00 €	Contrat d'affermage avec la SAUR (+ 7 % soit + 3.945 € par rapport à 2015)	57.526,34 €
Suivi agronomique	2.495,00 €	Prime pour épuration versée par l'Agence de l'Eau (-67.900 €)	34.252,68 €
Analyse micro polluant	2.530,00 €	Subvention de l'Agence de l'Eau au titre de la qualité d'exploitation (-20.235 €)	4.355,00 €
Prestations de services géomètre expert topographe	600,00 €	Amortissement des subventions	28.491,42 €
Etude « délégation de service public Assainissement »	8.270,00 €		
Publication	90,00 €		
Dotations aux amortissements	103.404,74 €		
TOTAL DF	118.989,74 €	TOTAL RF	124.625,44 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 s'élève à **5.635,70 €**. En incluant le résultat de l'année 2015 (71.507,44 €), la section de fonctionnement dégage un excédent de 77.143,14 €.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Subvention auprès de l'Agence de l'eau (régularisation écriture de 2013 : il s'agissait d'une avance et non d'une subvention – neutre budgétairement)	19.480,00 €	Avance auprès de l'Agence de l'eau (régularisation écriture de 2013 – neutre budgétairement)	19.480,00 €
Réalisation d'essais rue de la Pelleterie	3.795,40 €	Excédent de fonctionnement 2015 capitalisé	24.889,81 €
Réfection toiture station épuration	12.047,24 €	Dotations aux amortissements	103.404,74 €
Réhabilitation et extension réseaux La Fresnaye	111.828,26 €		
Amortissement des subventions	28.491,42 €		
Remboursement d'emprunt à l'Agence de l'Eau	9.069,77 €		
TOTAL DI	184.712,09 €	TOTAL RI	147.774,55 €

Le résultat d'investissement 2016 est de -36.937,54 €. En intégrant le résultat de l'exercice 2015 (84.722,19 €), les restes à réaliser de dépenses (134.838 €) la section d'investissement présente un besoin de financement de 87.053,35 €.

III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé, sur l'exercice 2017 :

- d'affecter l'excédent de fonctionnement de 77.143,14 en réserve d'investissement, pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;
- de reporter l'excédent d'investissement de 47.784,65 €.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2016 du budget annexe de l'Assainissement et d'affecter les résultats de la manière précitée.

A L'UNANIMITE,
sur 28 votants
(E. JOSSEAUME,
1^{ère} Adjointe, s'est
retirée en tant que
remplaçante du
Maire, absent)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE

le Compte Administratif 2016 du budget annexe de l'Assainissement.

DECIDE

de reporter l'excédent de fonctionnement et l'excédent d'investissement sur l'exercice 2017.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20170403-17-038-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2017

Publication : 12/04/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Σωκ ΜΑΟΕ'

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 12 AVRIL 2017

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 3 AVRIL 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le LUNDI TROIS AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Madame Elisabeth JOSSEAUME, Première Adjointe, remplaçant Monsieur le Maire, empêché.

Date de la convocation écrite : 28 MARS 2017

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

Mme JOSSEAUME - PREMIERE ADJOINTE
M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY
ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjointes
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, MM. SOBECKI,
ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, GUILBERT, M. LE BRET,
Mme GUÉVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

<i>Dr MACÉ</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)</i>
<i>M. VIVIEN</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)</i>
<i>Mme AUBEY</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme STANC)</i>
<i>Mme LEBAILLY</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à M. BARBERA)</i>
<i>Mme PETIT</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)</i>

**DÉLIBÉRATION
n° 17-039**

DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES
FINANCES

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2017

Le Budget Primitif 2017 du budget annexe de l'Assainissement s'équilibre, en dépenses et en recettes, à hauteur de **397.863,79 €** dont :

- 131.723,00 € en section de fonctionnement,
- 266.140,79 € en section d'investissement.

Il présente les caractéristiques suivantes :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Frais de dératisation	2.000 €	Contrat d'affermage avec la SAUR	57.000 €
Régularisation TVA	10 €	Prime pour épuration versée par l'Agence de l'Eau (hausse de 30 %)	44.528 €
Mise à jour des autorisations de rejet des eaux traitées	3.500 €	Subvention de l'Agence de l'Eau au titre de la qualité d'exploitation (solde de la subvention 2015 ; elle n'existera plus ensuite)	1.700 €
Virement à la section d'investissement	14.708 €	Amortissement des subventions	28.495 €
Dotations aux amortissements	111.505 €		
TOTAL DF	131.723 €	TOTAL RF	131.723 €

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Etude assainissement collectif – Reports 2016	91.730,00 €	Excédent de fonctionnement 2016 capitalisé	77.143,14 €
Zonage d'assainissement collectif	6.000,00 €	Excédent d'investissement reporté	47.784,65 €
Schéma assainissement	6.000,00 €	Subvention Agence de l'eau - Réhabilitation et extension de réseaux	15.000,00 €
Travaux station d'épuration (dont 4.500 € de reports 2016)	5.000,00 €	Virement de la section de fonctionnement	14.708,00 €
Assainissement – rue de la Pelleterie – Reports 2016	9.422,00 €	Dotations aux amortissements	111.505,00 €
Dossier autorisation station d'épuration	16.000,00 €		
Réhabilitation et extension de réseaux (dont 29.186 € de reports 2016)	94.423,79 €		
Remboursement d'emprunt à l'Agence de l'Eau	9.070,00 €		
Amortissement des subventions	28.495,00 €		
TOTAL DI	266.140,79 €	TOTAL RI	266.140,79 €

Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2017 du budget annexe de l'Assainissement.

A L'UNANIMITE,
sur 29 votants

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE

le Budget Primitif 2017 du budget annexe de l'Assainissement.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20170403-17-039-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2017

Publication : 12/04/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



S. MACE

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 12 AVRIL 2017

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 3 AVRIL 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le LUNDI TROIS AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Madame Elisabeth JOSSEAUME, Première Adjointe, remplaçant Monsieur le Maire, empêché.

Date de la convocation écrite : 28 MARS 2017

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

Mme JOSSEAUME - PREMIERE ADJOINTE
M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, GUILBERT, M. LE BRET, Mme GUÉVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

<i>Dr MACÉ</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)</i>
<i>M. VIVIEN</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)</i>
<i>Mme AUBEY</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme STANC)</i>
<i>Mme LEBAILLY</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à M. BARBERA)</i>
<i>Mme PETIT</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)</i>

**DÉLIBÉRATION
n° 17-040**

*DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES
FINANCES*

BUDGET ANNEXE DE L'EAU – COMPTE ADMINISTRATIF 2016

La Commune a pour mission d'assurer la fourniture et la distribution d'eau potable aux abonnés du service. Elle a confié cette mission de service public, par le biais d'un contrat d'affermage, à un délégataire, la SAUR, qui achète la quasi-totalité de son eau au Syndicat de Production d'Eau Potable Sud Calvados (SPEP) et, marginalement, au Syndicat du Bocage Falaisien.

Le budget annexe de l'Eau répond aux mêmes obligations que le budget annexe de l'Assainissement (gestion déléguée par contrat d'affermage, assujettissement TVA, financement du service par une redevance payée par l'utilisateur).

L'exécution du budget-annexe de l'Eau, en 2016, s'établit comme suit :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Achat d'eau au S.P.E.P Sud Calvados (- 3.703 € par rapport à 2015)	66.096,24 €	Vente d'eau aux abonnés (+4.364 € par rapport à 2015)	224.626,38 €
Etude délégation service public	8.550,00 €	Remboursement de frais de contrôle par la SAUR	456,03 €
Taxe foncière 2016	1.371,96 €	Remboursement de taxe foncière 2016 par la SAUR	1.371,96 €
Annonces et insertions	402,10 €	Amortissement des subventions	567,20 €
Dotations aux amortissements	91.966,03 €		
TOTAL DF	168.386,33 €	TOTAL RF	227.021,57 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 s'élève à 58.635,24 €. En incluant le résultat de l'année 2015 (386.203,69 €), la section de fonctionnement dégage un excédent de 444.838,93 €.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Installation de compteurs neufs	698,49 €	Agence de l'Eau - Avance pour le doublement canalisation d'adduction ZA Expansia	49.689,00 €
Doublement canalisation d'adduction rue de l'Industrie	246.391,98 €	Agence de l'Eau - Subvention pour le doublement canalisation d'adduction ZA Expansia	59.628,00 €
Travaux réhabilitation et extension réseaux	21.349,26 €	Dotations aux amortissements	91.966,03 €
Pompe de forage aérodrome	5.960,00 €		
Protection de poste	5.930,00 €		
Amortissement des subventions	567,20 €		
TOTAL DI	280.896,93 €	TOTAL RI	201.283,03 €

Le résultat d'investissement 2016 est de - 79.613,90 €. En intégrant le résultat de l'exercice 2015 (436.894,58 €), et les restes à réaliser de dépenses (15.811 €) et en recettes (14.906 €), la section d'investissement dégage une capacité de financement de 356.375,68 €.

III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé, sur l'exercice 2017 :

- de reporter l'excédent de fonctionnement de 444.838,93 € ;
- de reporter l'excédent d'investissement de 357.280,68 €.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2016 du budget annexe de l'Eau et d'affecter les résultats de la manière précitée.

A L'UNANIMITE,
sur 28 votants
(E. JOSSEAUME,
1^{ère} Adjointe, s'est
retirée en tant que
remplaçante du
Maire, absent)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE
le Compte Administratif 2016 du budget annexe de l'Eau.

DECIDE
de reporter l'excédent de fonctionnement et l'excédent d'investissement
sur l'exercice 2017.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20170403-17-040-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2017

Publication : 12/04/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Σωκ ΜΑΘΕ

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 12 AVRIL 2017

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 3 AVRIL 2017

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le LUNDI TROIS AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Madame Elisabeth JOSSEAUME, Première Adjointe, remplaçant Monsieur le Maire, empêché.

Date de la convocation écrite : 28 MARS 2017

Etaient présents :

Mme JOSSEAUME - PREMIERE ADJOINTE
M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjointes
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, GUILBERT, M. LE BRET, Mme GUÉVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Dr MACÉ (qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
M. VIVIEN (qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)
Mme AUBEY (qui avait donné pouvoir à Mme STANC)
Mme LEBAILLY (qui avait donné pouvoir à M. BARBERA)
Mme PETIT (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION
n° 17-041**

DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES
FINANCES

BUDGET ANNEXE DE L'EAU – BUDGET PRIMITIF 2017

Le Budget Primitif 2016 du budget annexe de l'Eau s'équilibre, en dépenses et en recettes, à hauteur de 2.056.370,54 € dont :

- 672.396,93 € en Section de Fonctionnement,
- 1.383.973,61 € en Section d'Investissement.

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Achat d'eau au S.P.E.P Sud Calvados	67.000,00 €	Vente d'eau aux abonnés	220.000,00 €
Taxe foncière 2017	1.500,00 €	Produits divers dont le remboursement par la SAUR des frais de contrôle (4.000 €) et des taxes foncières (1.500 €)	5.500,00 €
Fournitures de petits équipements	1.500,00 €	Amortissement des subventions	2.058,00 €
Régularisation TVA	10,00 €	Excédent d'exploitation 2016 reporté	444.838,93 €
Dépenses imprévues	5.000,00 €		
Dotations aux amortissements	100.142,00 €		
Virement à la section d'investissement	497.244,93 €		
TOTAL DF	672.396,93 €	TOTAL RF	672.396,93 €

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Réfection étanchéité réservoir – Report 2016	3.703,00 €	Subvention de l'Agence de l'Eau (renforcement des réseaux) – Report 2016	14.906,00 €
Branchements et compteurs	5.000,00 €	Agence de l'eau - Schéma de distribution eau	8.800,00 €
Proposition de schéma de distribution eau (dont 8.500 € de reports 2016)	11.000,00 €	Agence de l'eau – réserve Expansia	270.000,00 €
Création canalisation AEP Reports 2016	3.608,00 €	Agence de l'eau - Maillage centre-ville	90.000,00 €
Renouvellement conduite AEP	15.000,00 €	SPEP – Renforcement des réseaux	45.600,00 €
Réserve zone nord de la Ville	900.000,00 €	Dotations aux amortissements	100.142,00 €
Maillage centre-ville	300.000,00 €	Excédent d'investissement 2016 reporté	357.280,68 €
Schéma d'alimentation en eau potable	15.000,00 €	Virement de la section de fonctionnement	497.244,93 €
Projets à venir	125.291,61 €		
Remboursement emprunt Agence de l'Eau	3.313,00 €		
Amortissement des subventions	2.058,00 €		
TOTAL DI	1.383.973,61 €	TOTAL RI	1.383.973,61 €

Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2017 du budget annexe de l'Eau

**A L'UNANIMITE,
sur 29 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE

le Budget Primitif 2017 du budget annexe de l'Eau.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Pour copie conforme,
Le Maire

014-211402581-20170403-17-041-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2017

Publication : 12/04/2017

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 12 AVRIL 2017

C.M. 03.04.2017

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL VILLE DE FALAISE n° 17-041
Pour l'autorité Compétente
par délégation

3/3



S. MAOÉ

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 3 AVRIL 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le LUNDI TROIS AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Madame Elisabeth JOSSEAUME, Première Adjointe, remplaçant Monsieur le Maire, empêché.

Date de la convocation écrite : 28 MARS 2017

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

Mme JOSSEAUME - PREMIERE ADJOINTE
M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjointes
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, GUILBERT, M. LE BRET, Mme GUÉVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Dr MACÉ (qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
M. VIVIEN (qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)
Mme AUBEY (qui avait donné pouvoir à Mme STANC)
Mme LEBAILLY (qui avait donné pouvoir à M. BARBERA)
Mme PETIT (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION
n° 17-042**

DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES
FINANCES

**BUDGET ANNEXE BATIMENT A ZH 115 – COMPTE ADMINISTRATIF
2016**

L'exploitation des ateliers relais est soumise à TVA ce qui justifie leur individualisation dans des budgets annexes. Le bâtiment industriel géré au sein du budget « Bâtiment A ZH 115 » est occupé, depuis le mois de novembre 2011, par l'entreprise LOGIS NATURE.

I- SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Taxe foncière 2016	2.511,51 €	Remboursement taxe foncière 2016	2.511,51 €
		Produit de la location	9.337,00 €
Dotations aux amortissements	4.335,16 €	Amortissement des subventions	3.365,26 €
TOTAL DF	6.846,67 €	TOTAL RF	15.213,77 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 s'élève à 8.367,10 €. En incluant le résultat de l'année 2015 (34.673,09 €), la section de fonctionnement constate un excédent de 43.040,19 €.

II- SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Amortissement des subventions	3.365,26 €	Dotations aux amortissements	4.335,16 €
TOTAL DI	3.365,26 €	TOTAL RI	4.335,16 €

Le résultat d'investissement de l'exercice 2016 s'élève à 969,90 €. En incluant le résultat de l'année 2015 (1.924,32 €), la section d'investissement constate un excédent de 2.894,22 €.

III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé, sur l'exercice 2017 :

- de reporter l'excédent de fonctionnement de 43.040,19 €.
- de reporter l'excédent d'investissement de 2.894,22 €

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2016 du budget annexe « Bâtiment A ZH 115 » et d'affecter les résultats de la manière précitée.

A L'UNANIMITE,
sur 28 votants
(E. JOSSEAUME,
1^{ère} Adjointe, s'est
retirée en tant que
remplaçante du
Maire, absent)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE

le Compte Administratif 2016 du budget annexe du bâtiment A ZH 115.

DECIDE

de reporter l'excédent de fonctionnement et l'excédent d'investissement sur l'exercice 2017.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20170403-17-042-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2017

Publication : 12/04/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Eric HACE

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 12 AVRIL 2017

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 3 AVRIL 2017

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le LUNDI TROIS AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Madame Elisabeth JOSSEAUME, Première Adjointe, remplaçant Monsieur le Maire, empêché.

Date de la convocation écrite : 28 MARS 2017

Etaient présents :

Mme JOSSEAUME - PREMIERE ADJOINTE
M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjointes
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, GUILBERT, M. LE BRET, Mme GUÉVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

<i>Dr MACÉ</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)</i>
<i>M. VIVIEN</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)</i>
<i>Mme AUBEY</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme STANC)</i>
<i>Mme LEBAILLY</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à M. BARBERA)</i>
<i>Mme PETIT</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)</i>

**DÉLIBÉRATION
n° 17-043**

DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES
FINANCES

BUDGET ANNEXE DU BATIMENT A ZH 115 – BUDGET PRIMITIF 2017

Le Budget Primitif 2017 du budget annexe « Bâtiment A ZH 115 » s'équilibre, en dépenses et en recettes, à hauteur de 155.573,41 € dont :

- 58.343,19 € en Section de Fonctionnement,
- 97.230,22 € en Section d'Investissement.

Le présent budget a été établi :

- en tenant compte de la cession du bâtiment à la Communauté de Communes du Pays de Falaise pour un montant de 90.000 € (cf. délibération du 21 mars 2016) ;
- en envisageant l'encaissement de 12 mois de loyers en 2017.

En conséquence, le reversement de l'excédent de la section de fonctionnement, sur le budget principal de la Ville, à hauteur de 51.397,19 €, est budgété.

Le reversement de l'excédent de la section d'investissement s'effectuera, sur le budget principal en 2018, après la clôture du budget et lors de l'affectation des résultats 2017.

I- SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Taxe foncière 2017	2.600,00 €	Remboursement taxe foncière 2017	2.600,00 €
Reliquat de TVA	10,00 €	Produit de la location	9.336,00 €
Amortissement des immobilisations	4.336,00 €	Amortissement des subventions	3.367,00 €
Reversement au budget principal de la Ville	51.397,19 €	Excédent de fonctionnement 2016 reporté	43.040,19 €
TOTAL DF	58.343,19 €	TOTAL RF	58.343,19 €

II- SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Autres immobilisations (non individualisées)	93.863,22 €	Amortissement des immobilisations	4.336,00 €
Amortissement des subventions	3.367,00 €	Excédent d'investissement 2016 reporté	2.894,22 €
		Cession du bâtiment	90.000,00 €
TOTAL DI	97.230,22 €	TOTAL RI	97.230,22 €

Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2017 du budget annexe « Bâtiment A ZH 115 ».

A L'UNANIMITE,
sur 28 votants
(Cl. LETEURTRE,
Conseiller Municipal,
s'est retiré en tant
que Président de la
CDC du Pays de
Falaise intéressé)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE
le Budget Primitif 2017 du budget annexe du bâtiment A ZH 115.

Pour copie conforme,
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20170403-17-043-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2017
Publication : 12/04/2017

Pour l'"autorité Compétente"
DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL VILLE DE FALAISE par délégation

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 12 AVRIL 2017

C.M. 03.04.2017



Swc MAOÉ

2/2

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 3 AVRIL 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le LUNDI TROIS AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Madame Elisabeth JOSSEAUME, Première Adjointe, remplaçant Monsieur le Maire, empêché.

Date de la convocation écrite : 28 MARS 2017

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

Mme JOSSEAUME - PREMIERE ADJOINTE
M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjointes
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, GUILBERT, M. LE BRET, Mme GUÉVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Dr MACÉ (qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
M. VIVIEN (qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)
Mme AUBEY (qui avait donné pouvoir à Mme STANC)
Mme LEBAILLY (qui avait donné pouvoir à M. BARBERA)
Mme PETIT (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION
n° 17-044**

DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES
FINANCES

**BUDGET ANNEXE BATIMENT C ZH 115 – COMPTE ADMINISTRATIF
2016**

Le bâtiment industriel géré au sein du budget « Bâtiment C ZH 115 » est occupé, depuis le mois de novembre 2011, par l'entreprise LOGIS NATURE.

I- SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Taxe foncière 2016	1.995,90 €	Remboursement taxe foncière 2016	1.995,90 €
Dotations aux amortissements	3.468,12 €	Produit de la location	9.337,00 €
		Amortissement des subventions	2.692,22 €
TOTAL DF	5.464,02 €	TOTAL RF	14.025,12 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 s'élève à 8.561,10 €. En incluant le résultat de l'année 2015 (36.045,22 €), la section de fonctionnement constate un excédent de 44.606,32 €.

II- SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Amortissement des subventions	2.692,22 €	Dotations aux amortissements	3.468,12 €
TOTAL DI	2.692,22 €	TOTAL RI	3.468,12 €

Le résultat d'investissement de l'exercice 2016 s'élève à 775,90 €. En incluant le résultat de l'année 2015 (1.536,24 €), la section d'investissement constate un excédent de 2.312,14 €.

III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé, sur l'exercice 2017 :

- de reporter l'excédent de fonctionnement de 44.606,32 €
- de reporter l'excédent d'investissement de 2.312,14 €.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2016 du budget annexe « Bâtiment C ZH 115 » et d'affecter les résultats de la manière précitée.

A L'UNANIMITE,
sur 28 votants
(E. JOSSEAUME,
1^{ère} Adjointe, s'est
retirée en tant que
remplaçante du
Maire, absent)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE

le Compte Administratif 2016 du budget annexe du bâtiment C ZH 115.

DECIDE

de reporter l'excédent de fonctionnement et l'excédent d'investissement sur l'exercice 2017.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20170403-17-044-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2017

Publication : 12/04/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Sve NACE

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,
le 12 AVRIL 2017

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 3 AVRIL 2017

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le LUNDI TROIS AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Madame Elisabeth JOSSEAUME, Première Adjointe, remplaçant Monsieur le Maire, empêché.

Date de la convocation écrite : 28 MARS 2017

Etaient présents :

Mme JOSSEAUME - PREMIERE ADJOINTE
M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjointes
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, GUILBERT, M. LE BRET, Mme GUÉVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

<i>Dr MACÉ</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)</i>
<i>M. VIVIEN</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)</i>
<i>Mme AUBEY</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme STANC)</i>
<i>Mme LEBAILLY</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à M. BARBERA)</i>
<i>Mme PETIT</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)</i>

**DÉLIBÉRATION
n° 17-045**

DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES
FINANCES

BUDGET ANNEXE DU BATIMENT C ZH 115 – BUDGET PRIMITIF 2017

Le Budget Primitif 2017 du budget annexe « BATIMENT C ZH 115 » s'équilibre, en DÉPENSES et en RECETTES, à hauteur de **136.518,46 €** dont :

- 58.736,32 € en Section de Fonctionnement,
- 77.782,14 € en Section d'Investissement.

Le présent budget a été établi :

- en tenant compte de la cession du bâtiment à la Communauté de Communes du Pays de Falaise pour un montant de 72.000 € (cf. délibération du 21 mars 2016) ;
- en envisageant l'encaissement de 12 mois de loyers en 2017.

En conséquence, le reversement de l'excédent de la section de fonctionnement, sur le budget principal de la Ville, à hauteur de 53.156,32 €, est budgété.

Le reversement de l'excédent de la section d'investissement s'effectuera, sur le budget principal en 2018, après la clôture du budget et lors de l'affectation des résultats 2017.

I- SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Taxe foncière 2017	2.100,00 €	Remboursement taxe foncière 2017	2.100,00 €
Reliquat de TVA	10,00 €	Produit de la location	9.336,00 €
Amortissement des immobilisations	3.470,00 €	Amortissement des subventions	2.694,00 €
Reversement au budget principal de la Ville	53.156,32 €	Excédent de fonctionnement 2016 reporté	44.606,32 €
TOTAL DF	58.736,32 €	TOTAL RF	58.736,32 €

II- SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Autres immobilisations (non individualisées)	75.088,14 €	Amortissement des immobilisations	3.470,00 €
Amortissement des subventions	2.694,00 €	Excédent d'investissement 2016 reporté	2.312,14 €
		Cession du bâtiment	72.000,00 €
TOTAL DI	77.782,14 €	TOTAL RI	77.782,14 €

Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2017 du budget annexe « Bâtiment C ZH 115 ».

A L'UNANIMITE,
sur 28 votants
(Cl. LETEURTRE,
Conseiller Municipal,
s'est retiré en tant
que Président de la
CDC du Pays de
Falaise intéressé)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE
le Budget Primitif 2017 du budget annexe du bâtiment C ZH 115.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20170403-17-045a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2017
Publication : 11/07/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL VILLE DE FALAISE n° 17-045

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 12 AVRIL 2017

C.M. 03.04.2017



Σωλ ΗΑΟΕ'

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 3 AVRIL 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le LUNDI TROIS AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Madame Elisabeth JOSSEAUME, Première Adjointe, remplaçant Monsieur le Maire, empêché.

Date de la convocation écrite : 28 MARS 2017

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

Mme JOSSEAUME - PREMIERE ADJOINTE
M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjointes
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, GUILBERT, M. LE BRET, Mme GUÉVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Dr MACÉ (qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
M. VIVIEN (qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)
Mme AUBEY (qui avait donné pouvoir à Mme STANC)
Mme LEBAILLY (qui avait donné pouvoir à M. BARBERA)
Mme PETIT (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION
n° 17-046**

DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES
FINANCES

**BUDGET ANNEXE BATIMENT D ZH 115 – COMPTE ADMINISTRATIF
2016**

Le bâtiment industriel géré au sein du budget annexe « Bâtiment D ZH 115 » est actuellement occupé par la SAUR.

I- SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Taxe foncière 2016	2.500,00 €	Remboursement taxe foncière 2016	2.500,00 €
Dotations aux amortissements	4.335,16 €	Produit de la location	12.334,76 €
		Amortissement des subventions	3.365,26 €
TOTAL DF	6.835,16 €	TOTAL RF	18.200,02 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 s'élève à 11.364,86 €. En incluant le résultat de l'année 2015 (65.190,97), la section de fonctionnement constate un excédent de 76.555,83 €.

II- SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Amortissement des subventions	3.365,26 €	Dotations aux amortissements	4.335,16 €
TOTAL DI	3.365,26 €	TOTAL RI	4.335,16 €

Le résultat d'investissement de l'exercice 2016 s'élève à 969,90 €. En incluant le résultat de l'année 2015 (1.920,32), la section d'investissement constate un excédent de 2.890,22 €.

III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé, sur l'exercice 2017 :

- de reporter l'excédent de fonctionnement de 76.555,83 €
- de reporter l'excédent d'investissement de 2.890,22 €.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2016 du budget annexe « Bâtiment D ZH 115 » et d'affecter les résultats de la manière précitée.

A L'UNANIMITE,
sur 28 votants
(E. JOSSEAUME,
1^{ère} Adjointe, s'est
retirée en tant que
remplaçante du
Maire, absent)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE

le Compte Administratif 2016 du budget annexe du bâtiment D ZH 115.

DECIDE

de reporter l'excédent de fonctionnement et l'excédent d'investissement sur l'exercice 2017.

Pour copie conforme,

Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20170403-17-046-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2017

Publication : 12/04/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Σ. W. MAOÉ

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 12 AVRIL 2017

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 3 AVRIL 2017

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le LUNDI TROIS AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Madame Elisabeth JOSSEAUME, Première Adjointe, remplaçant Monsieur le Maire, empêché.

Date de la convocation écrite : 28 MARS 2017

Etaient présents :

Mme JOSSEAUME - PREMIERE ADJOINTE
M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjointes
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, GUILBERT, M. LE BRET, Mme GUÉVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

<i>Dr MACÉ</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)</i>
<i>M. VIVIEN</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)</i>
<i>Mme AUBEY</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme STANC)</i>
<i>Mme LEBAILLY</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à M. BARBERA)</i>
<i>Mme PETIT</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)</i>

**DÉLIBÉRATION
n° 17-047**

DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES
FINANCES

BUDGET ANNEXE DU BATIMENT D ZH 115 – BUDGET PRIMITIF 2017

Le Budget Primitif 2017 du budget annexe « Bâtiment D ZH 115 » s'équilibre, en dépenses et en recettes, à hauteur de 192.085,05 € dont :

- 94.858,83 € en Section de Fonctionnement,
- 97.226,22 € en Section d'Investissement.

Le présent budget a été établi :

- en tenant compte de la cession du bâtiment à la Communauté de Communes du Pays de Falaise pour un montant de 90.000 € (cf. délibération du 21 mars 2016) ;
- en envisageant l'encaissement de 12 mois de loyers en 2017.

En conséquence, le reversement de l'excédent de la section de fonctionnement, sur le budget principal de la Ville, à hauteur de 87.912,83 € est budgété.

Le reversement de l'excédent de la section d'investissement s'effectuera, sur le budget principal en 2018, après la clôture du budget et lors de l'affectation des résultats 2017.

I- SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Taxe foncière 2017	2.600,00 €	Produit de la location	12.336,00 €
Reliquat de TVA	10,00 €	Remboursement taxe foncière	2.600,00 €
Amortissement des immobilisations	4.336,00 €	Amortissement des subventions	3.367,00 €
Reversement au budget principal	81.751,83 €	Excédent de fonctionnement 2016 reporté	76.555,83 €
TOTAL DF	94.858,83 €	TOTAL RF	94.858,83 €

II- SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Autres immobilisations (non individualisées)	93.859,22 €	Amortissement des immobilisations	4.336,00 €
Amortissement des subventions	3.367,00 €	Excédent d'investissement 2016 reporté	2.890,22 €
		Cession du bâtiment	90.000,00 €
TOTAL DI	97.226,22 €	TOTAL RI	97.226,22 €

Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2017 du budget annexe « Bâtiment D ZH 115 ».

A L'UNANIMITE,
sur 28 votants
(CI. LETEURTRE,
Conseiller Municipal,
s'est retiré en tant
que Président de la
CDC du Pays de
Falaise intéressé)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE
le Budget Primitif 2017 du budget annexe du bâtiment D ZH 115.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20170403-17-047-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2017

Publication : 12/04/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Σωλ ΗΑΟΕ'

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 12 AVRIL 2017

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 3 AVRIL 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le LUNDI TROIS AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Madame Elisabeth JOSSEAUME, Première Adjointe, remplaçant Monsieur le Maire, empêché.

Date de la convocation écrite : 28 MARS 2017

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

Mme JOSSEAUME - PREMIERE ADJOINTE
M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, GUILBERT, M. LE BRET, Mme GUÉVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

<i>Dr MACÉ</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)</i>
<i>M. VIVIEN</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)</i>
<i>Mme AUBEY</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme STANC)</i>
<i>Mme LEBAILLY</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à M. BARBERA)</i>
<i>Mme PETIT</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)</i>

**DÉLIBÉRATION
n° 17-048**

*DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES
FINANCES*

BUDGET ANNEXE BATIMENT ZH 29 – COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le bâtiment industriel géré au sein du budget annexe « Bâtiment ZH 29 » est actuellement inoccupé. L'entreprise MONDIAL DECO a quitté le bâtiment fin avril 2016.

I- SECTION DE FONCTIONNEMENT

En 2016, une provision de 48.933,40 € a été constituée afin de couvrir un risque d'impayé (cf. délibération du 4 avril 2016).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Taxe foncière 2016	5.910,35 €	Remboursement taxe foncière 2016	5.910,35 €
Contrat de télésurveillance	452,28 €	Produit de la location	6.084,12 €
Provision pour risque d'impayé	48.933,40 €	Remboursement contrat télésurveillance	449,72 €
Dotations aux amortissements	2.672,89 €	Amortissement des subventions	2.019,15 €
TOTAL DF	57.968,92 €	TOTAL RF	14.463,34 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 présente un déficit de 43.505,58 €. En incluant le résultat de l'année 2015 (80.569,34 €), la section de fonctionnement constate un excédent de 37.063,76 €.

II- SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Amortissement des subventions	2.019,15 €	Dotations aux amortissements	2.672,89 €
TOTAL DI	2.019,15 €	TOTAL RI	2.672,89 €

Le résultat d'investissement de l'exercice 2016 s'élève à 653,74 €. En incluant le résultat de l'année 2015 (1.301,78 €), la section d'investissement constate un excédent de 1.955,52 €.

III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé, sur l'exercice 2017 :

- de reporter l'excédent de fonctionnement de 37.063,76 €.
- de reporter l'excédent d'investissement de 1.955,52 €.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2016 du budget annexe « Bâtiment ZH 29 » et d'affecter les résultats de la manière précitée.

A L'UNANIMITE,
sur 28 votants
(E. JOSSEAUME,
1^{ère} Adjointe, s'est
retirée en tant que
remplaçante du
Maire, absent)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE

le Compte Administratif 2016 du budget annexe du bâtiment ZH 29.

DECIDE

de reporter l'excédent de fonctionnement et l'excédent d'investissement sur l'exercice 2017.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20170403-17-048-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2017

Publication : 12/04/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



S. MACE

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 12 AVRIL 2017

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 3 AVRIL 2017

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le LUNDI TROIS AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Madame Elisabeth JOSSEAUME, Première Adjointe, remplaçant Monsieur le Maire, empêché.

Date de la convocation écrite : 28 MARS 2017

Etaient présents :

Mme JOSSEAUME - PREMIERE ADJOINTE
M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjointes
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, GUILBERT, M. LE BRET, Mme GUÉVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

<i>Dr MACÉ</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)</i>
<i>M. VIVIEN</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)</i>
<i>Mme AUBEY</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme STANC)</i>
<i>Mme LEBAILLY</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à M. BARBERA)</i>
<i>Mme PETIT</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)</i>

**DÉLIBÉRATION
n° 17-049**

DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES
FINANCES

BUDGET ANNEXE DU BATIMENT ZH 29 – BUDGET PRIMITIF 2017

Le bâtiment industriel géré au sein du budget annexe « Bâtiment ZH 29 » est inoccupé depuis le 1^{er} mai 2016.

Le Budget Primitif 2017 du budget annexe « Bâtiment ZH 29 » s'équilibre, en dépenses et en recettes, à hauteur de **151.714,28 €** dont :

- 9.085,76 € en Section de Fonctionnement,
- 112.628,52 € en Section d'Investissement.

Le présent budget a été établi en tenant compte de la cession du bâtiment à la Communauté de Communes du Pays de Falaise pour un montant de 108.000 € (cf. délibération du 21 mars 2016). En conséquence, le reversement de l'excédent de la section de fonctionnement, sur le budget principal de la Ville, à hauteur de 30.402,76 €, est budgété.

Le reversement de l'excédent de la section d'investissement s'effectuera, sur le budget principal en 2018, après la clôture du budget et lors de l'affectation des résultats 2017.

I- SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Taxe foncière 2017	6.000,00 €	Amortissement des subventions	2.022,00 €
Reliquat de TVA	10,00 €	Excédent de fonctionnement 2016 reporté	37.063,76 €
Amortissement des immobilisations	2.673,00 €		
Reversement au budget principal de la Ville	30.402,76 €		
TOTAL DF	39.085,76 €	TOTAL RF	39.085,76 €

II- SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Autres immobilisations (non individualisées)	110.606,52 €	Amortissement des immobilisations	2.673,00 €
Amortissement des subventions	2.022,00 €	Excédent d'investissement 2016 reporté	1.955,52 €
		Cession du bâtiment	108.000,00 €
TOTAL DI	112.628,52 €	TOTAL RI	112.628,52 €

Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2017 du budget annexe « Bâtiment ZH 29 ».

A L'UNANIMITE,
sur 28 votants
(Cl. LETEURTRE,
Conseiller Municipal,
s'est retiré en tant
que Président de la
CDC du Pays de
Falaise intéressé)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE
le Budget Primitif 2017 du budget annexe du bâtiment ZH 29.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20170403-17-049-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2017
Publication : 12/04/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 12 AVRIL 2017



Sur MAIRIE

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 3 AVRIL 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le LUNDI TROIS AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Madame Elisabeth JOSSEAUME, Première Adjointe, remplaçant Monsieur le Maire, empêché.

Date de la convocation écrite : 28 MARS 2017

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

Mme JOSSEAUME - PREMIERE ADJOINTE
M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, GUILBERT, M. LE BRET, Mme GUÉVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

<i>Dr MACÉ</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)</i>
<i>M. VIVIEN</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)</i>
<i>Mme AUBEY</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme STANC)</i>
<i>Mme LEBAILLY</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à M. BARBERA)</i>
<i>Mme PETIT</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)</i>

**DÉLIBÉRATION
n° 17-050**

DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES
FINANCES

**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LE CLOS SAINT GEORGES » –
COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Les créations de lotissements à usage d'habitation doivent être gérées en budget-annexe. En effet, il est nécessaire de connaître le coût final de l'opération, cela relève d'une obligation fiscale (assujettissement TVA) et la gestion du service fait l'objet d'une comptabilité particulière des stocks de terrains.

En 2016, les écritures ont été des opérations d'ordre purement comptable, relatives à la gestion des stocks de terrains.

La section de fonctionnement dégage un déficit de 4.746,82 €

La section d'investissement, quant à elle, dégage un déficit de 17.143,54 €.

AFFECTATION DES RESULTATS :

Il est proposé, sur l'exercice 2017 :

- de reporter le déficit de fonctionnement de 4.746,82 €
- de reporter le déficit d'investissement de 17.143,54 €.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2016 du budget annexe du lotissement « Le Clos Saint Georges » et d'affecter les résultats de la manière précitée.

A L'UNANIMITE,
sur 28 votants
(E. JOSSEAUME,
1^{ère} Adjointe, s'est
retirée en tant que
remplaçante du
Maire, absent)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE

le Compte Administratif 2016 du budget annexe du lotissement « Le Clos Saint Georges ».

DECIDE

de reporter l'excédent de fonctionnement et l'excédent d'investissement sur l'exercice 2017.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20170403-17-050-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2017
Publication : 12/04/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



S. HADÉ

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 12 AVRIL 2017

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 3 AVRIL 2017

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le LUNDI TROIS AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Madame Elisabeth JOSSEAUME, Première Adjointe, remplaçant Monsieur le Maire, empêché.

Date de la convocation écrite : 28 MARS 2017

Etaient présents :

Mme JOSSEAUME - PREMIERE ADJOINTE
M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjointes
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, GUILBERT, M. LE BRET, Mme GUÉVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

<i>Dr MACÉ</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)</i>
<i>M. VIVIEN</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)</i>
<i>Mme AUBEY</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme STANC)</i>
<i>Mme LEBAILLY</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à M. BARBERA)</i>
<i>Mme PETIT</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)</i>

**DÉLIBÉRATION
n° 17-051**

DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES
FINANCES

**BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LE CLOS SAINT GEORGES » –
BUDGET PRIMITIF 2017**

Le Budget Primitif 2017 du budget-annexe du lotissement « Le Clos Saint Georges », dont l'objet est la viabilisation de cinq parcelles situées sur la Venelle Saint-Georges en vue de leur revente, s'équilibre, en dépenses et en recettes, à hauteur de 141.436,02 €. Une seule parcelle sur les cinq est toujours en vente.

Il s'agira, en 2017, d'enregistrer, le cas échéant, la vente de la dernière parcelle (45.000 €) ainsi que le paiement des dernières prestations d'aménagement.

Les autres inscriptions budgétaires incluent le report des résultats 2016 et les opérations comptables de stocks.

Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2017 du budget annexe du lotissement « Le Clos Saint Georges ».

**A L'UNANIMITE,
sur 29 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE
le Budget Primitif 2017 du budget annexe du lotissement « Le Clos Saint Georges ».

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20170403-17-051-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2017

Publication : 12/04/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Suz MADE

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 12 AVRIL 2017

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 3 AVRIL 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le LUNDI TROIS AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Madame Elisabeth JOSSEAUME, Première Adjointe, remplaçant Monsieur le Maire, empêché.

Date de la convocation écrite : 28 MARS 2017

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

Mme JOSSEAUME - PREMIERE ADJOINTE
M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY
ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, MM. SOBECKI,
ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, GUILBERT, M. LE BRET,
Mme GUÉVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

<i>Dr MACÉ</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)</i>
<i>M. VIVIEN</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)</i>
<i>Mme AUBEY</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme STANC)</i>
<i>Mme LEBAILLY</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à M. BARBERA)</i>
<i>Mme PETIT</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)</i>

**DÉLIBÉRATION
n° 17-052**

DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES
FINANCES

**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LES FIEFFES » – COMPTE
ADMINISTRATIF 2016**

Le budget annexe du lotissement « Les Fieffés » retrace l'intégralité des dépenses et des recettes de l'opération d'aménagement située au sud du Lycée Professionnel de Guibray.

Le Compte Administratif 2016 du budget-annexe « Les Fieffés » enregistre des dépenses d'étude et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création et l'aménagement d'une ZAC.

Les autres écritures sont des opérations d'ordre purement comptable, relatives à la gestion des stocks de terrains.

La section de fonctionnement dégage un excédent cumulé de 1,16 €.

La section d'investissement, quant à elle, dégage un besoin de financement de 182.072,06 €, incluant le déficit 2015 reporté.

Ce besoin de financement sera compensé par les ventes à venir des parcelles du lotissement.

AFFECTATION DES RESULTATS :

Il est proposé, sur l'exercice 2017 :

- de reporter l'excédent de fonctionnement de 1,16 € ;
- de reporter le déficit d'investissement de 182.072,06 €.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2016 du budget annexe du lotissement « Les Fieffés » et d'affecter les résultats de la manière précitée.

A L'UNANIMITE,
sur 28 votants
(E. JOSSEAUME,
1^{ère} Adjointe, s'est
retirée en tant que
remplaçante du
Maire, absent)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE

le Compte Administratif 2016 du budget annexe du lotissement « Les Fieffés ».

DECIDE

de reporter l'excédent de fonctionnement et l'excédent d'investissement sur l'exercice 2017.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20170403-17-052-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2017

Publication : 12/04/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



S. MACE

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,
le 12 AVRIL 2017

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 3 AVRIL 2017

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le LUNDI TROIS AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Madame Elisabeth JOSSEAUME, Première Adjointe, remplaçant Monsieur le Maire, empêché.

Date de la convocation écrite : 28 MARS 2017

Etaient présents :

Mme JOSSEAUME - PREMIERE ADJOINTE
M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, GUILBERT, M. LE BRET, Mme GUÉVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

<i>Dr MACÉ</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)</i>
<i>M. VIVIEN</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)</i>
<i>Mme AUBEY</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme STANC)</i>
<i>Mme LEBAILLY</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à M. BARBERA)</i>
<i>Mme PETIT</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)</i>

**DÉLIBÉRATION
n° 17-053**

*DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES
FINANCES*

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LES FIEFFES » – BUDGET PRIMITIF 2017

Le Budget Primitif 2017 du budget annexe du lotissement « Les Fieffés » s'équilibre, en dépenses et en recettes, à hauteur de 1.601.328,14 € dont :

- 709.631,12 € en section de fonctionnement,
- 891.697,02 € en section d'investissement.

Il présente les caractéristiques suivantes :

En fonctionnement, le montant des travaux d'aménagement et de viabilisation est budgété à hauteur de 527.549,06 €.

Les autres inscriptions budgétaires incluent le report des résultats 2016 et les opérations comptables de stocks.

Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2017 du budget annexe du lotissement « Les Fieffés ».

**A L'UNANIMITE,
sur 29 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE
le Budget Primitif 2017 du budget annexe du lotissement « Les Fieffés ».

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20170403-17-053-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2017

Publication : 12/04/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Σ. MACE

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 12 AVRIL 2017

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 3 AVRIL 2017

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le LUNDI TROIS AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Madame Elisabeth JOSSEAUME, Première Adjointe, remplaçant Monsieur le Maire, empêché.

Date de la convocation écrite : 28 MARS 2017

Etaient présents :

Mme JOSSEAUME - PREMIERE ADJOINTE
M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjointes
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, GUILBERT, M. LE BRET, Mme GUÉVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

<i>Dr MACÉ</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)</i>
<i>M. VIVIEN</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)</i>
<i>Mme AUBEY</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à Mme STANC)</i>
<i>Mme LEBAILLY</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à M. BARBERA)</i>
<i>Mme PETIT</i>	<i>(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)</i>

**DÉLIBÉRATION
n° 17-054**

DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES
FINANCES

COMPTES DE GESTION 2016 – BUDGETS ANNEXES

Conformément à sa mission, Madame le Receveur Municipal a établi les Comptes de Gestion des budgets-annexes suivants :

- Restaurant scolaire,
- Camping,
- SPIC Château Guillaume le Conquérant,
- Assainissement,
- Service des Eaux,
- Lotissements éco-quartier « Chemin des Fieffés » et « Le Clos Saint- Georges »,
- des bâtiments A ZH 115, C ZH 115, D ZH 115 et ZH 29 pour l'exercice 2016,

comptes qui retracent les flux de recettes et de dépenses effectivement réalisés au cours de l'exercice budgétaire.

Conformément à l'article 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de débattre et d'arrêter ces Comptes de Gestion, sauf règlement définitif par la Chambre Régionale des Comptes.

Il a été demandé au Conseil Municipal d'arrêter les Comptes de Gestion 2016 énumérés en première page.

**A L'UNANIMITE,
sur 29 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

ARRETE
les Comptes de Gestion 2016 des budgets annexes établis par Madame le Releveur Municipal et énumérés en première page.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20170403-17-054-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2017

Publication : 12/04/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Sve MADE

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 12 AVRIL 2017

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 3 AVRIL 2017

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le LUNDI TROIS AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Madame Elisabeth JOSSEAUME, Première Adjointe, remplaçant Monsieur le Maire, empêché.

Date de la convocation écrite : 28 MARS 2017

Etaient présents :

Mme JOSSEAUME - PREMIERE ADJOINTE
M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjointes
MM. TURBAN, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, GUILBERT, M. LE BRET, Mme GUÉVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Dr MACÉ (qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Dr LETEURTRE
M. VIVIEN (qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)
Mme AUBEY (qui avait donné pouvoir à Mme STANC)
Mme LEBAILLY (qui avait donné pouvoir à M. BARBERA)
Mme PETIT (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION
n° 17-055**
DIRECTION
CITOYENNETÉ &
RELATIONS
PUBLIQUES

**DEFINITION DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE LA MISE EN
CONCESSION DU CAMPING MUNICIPAL**

L'INTERET DU PASSAGE EN CONCESSION

La gestion d'un camping à vocation touristique comporte des exigences particulières et impose, entre autres, des contraintes en termes d'amplitude horaire de travail.

Le passage du Camping en gestion privée présente plusieurs avantages :

- offrir la souplesse horaire,
- permettre au Camping de se doter d'une stratégie de développement : nouvelles prestations, modernisation, communication, commercialisation...

- offrir la possibilité d'un développement et d'amélioration d'une offre de qualité pour le Camping,
- ouvrir la possibilité d'un accroissement de la fréquentation du site.

Le Camping de la Ville de FALAISE dispose de nombreux atouts qui pourraient permettre à un délégataire de développer une économie et une activité rémunératrice sur le site.

Dans ce contexte, la Ville de FALAISE et son pays bénéficieraient d'un pôle d'hébergement de loisirs qualifié et performant, à la hauteur de leur notoriété et de leurs objectifs.

Il est proposé au Conseil Municipal de définir les principales caractéristiques de la concession de service public du Camping Municipal de FALAISE.

OBJET DE LA CONCESSION

Le délégataire est chargé d'assurer la mission de service public de gestion, exploitation et entretien du Camping Municipal du Château qu'il s'engage à exploiter à ses risques et périls.

La Ville met à disposition du concessionnaire :

- le Camping du Château
- un logement d'une superficie de 100 m² situé sur le site.

REMUNERATION DU CONCESSIONNAIRE

La délégation sera rémunérée par l'activité du Camping, donc par la location des emplacements aux usagers.

DUREE DE LA CONCESSION

La présente concession est conclue pour une durée de dix années.

Néanmoins, en cas d'investissement, le concessionnaire pourra dans sa proposition augmenter, en la justifiant, la durée de la délégation pour un maximum de trente ans.

La date d'effet est fixée au 1^{er} janvier 2018, afin de permettre au concessionnaire de gérer la saison 2018.

CARACTERISTIQUES DE LA CONCESSION

Ouverture du Camping : Le concessionnaire prévoira, au minimum, une ouverture du 1^{er} avril au 31 octobre. Les dates précises seront définies chaque année avec la collectivité. Il précisera, dans son offre, l'organisation de l'accueil et donc les horaires d'ouverture envisagés.

Tarifs : Les tarifs appliqués en 2017 resteront identiques en 2018.

Le concessionnaire pourra augmenter ces tarifs à compter de la saison 2019, en ayant obtenu au préalable l'accord du Conseil Municipal.

Classement : Le concessionnaire mettra tout en œuvre pour obtenir le classement catégorie 3 étoiles, dans les trois ans après la fin des travaux (réaménagement du bâtiment et du site).

Entretien : Le concessionnaire gestionnaire assurera, pendant toute l'année, l'entretien des locaux, espaces verts, du parking et de l'ensemble des installations.

Personnel : Le concessionnaire est l'employeur.

A ce titre, il affecte le personnel nécessaire en nombre et en qualification. Ce personnel sera au minimum bilingue (Français, Anglais). Ce personnel est exclusivement rémunéré par ses soins, charges sociales et patronales comprises. Il applique la législation du travail et la convention collective de la profession.

Le concessionnaire pourra proposer de reprendre le personnel municipal sous réserve des dispositions statutaires.

En fin de concession, la collectivité ne sera aucunement tenue à la reprise du personnel (sauf position particulière d'un agent territorial de la Ville).

TRANCHE OPTIONNELLE DE LA CONCESSION

Dans l'enceinte du Camping, la Ville est propriétaire d'un bâtiment d'habitation comprenant trois logements (2 de 100 m² et 1 de 80 m²).

Un des logements de 100 m² est attribué au concessionnaire en l'état.

Le contrat de concession propose au délégataire l'option :

- d'intégrer le deuxième logement de 100 m² à l'exploitation du Camping
- et de réaliser les investissements nécessaires dans les deux logements de 100 m².

TRANCHE OPTIONNELLE DE LA CONCESSION

Les candidats pourront proposer de débiter la convention de concession au 1^{er} janvier 2019.

PROCEDURE (dates indicatives)

<i>7 avril 2017</i>	Lancement de l'avis d'appel public à concurrence
<i>15 mai 2017</i>	Date de remise des offres
<i>Juin 2017</i>	Audit des candidats par la Commission de Délégation de Service Public et négociation
<i>4^{ème} trimestre 2017</i>	Décision du Conseil Municipal.

La Commission de Délégation de Service Public a donné un avis favorable le 15 mars 2017 à ces principales caractéristiques de la concession du service public du Camping. Le Comité Technique en a été informé le 24 mars 2017.

Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver les principales caractéristiques de la mise en concession du Camping Municipal, telles que définies ci-dessus.

PAR 22 VOIX
POUR (CI. LETEURTRE
AYANT QUITTE LA
SEANCE DEFINITIVE-
VEMENT) &

6 ABSTENTIONS
(sur 28 votants)

(J. LE BRET, B. LEBAILLY,
S. PETIT, C. GUEVEL
BADOU, H. MAUNOURY,
M. BARBERA)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE

les principales caractéristiques de la mise en délégation du Camping
Municipal, telles que définies dans la délibération.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20170403-17-055-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2017

Publication : 12/04/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Suz MADE

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 12 AVRIL 2017

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 3 AVRIL 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le LUNDI TROIS AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Madame Elisabeth JOSSEAUME, Première Adjointe, remplaçant Monsieur le Maire, empêché.

Date de la convocation écrite : 28 MARS 2017

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

Etaient présents :

Mme JOSSEAUME - PREMIERE ADJOINTE
M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY
ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjointes
MM. TURBAN, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ,
Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, GUILBERT, M. LE BRET, Mme GUÉVEL
BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Dr MACÉ (qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Dr LETEURTRE
M. VIVIEN (qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)
Mme AUBEY (qui avait donné pouvoir à Mme STANC)
Mme LEBAILLY (qui avait donné pouvoir à M. BARBERA)
Mme PETIT (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION
n° 17-056**

DIRECTION
CITOYENNETÉ &
RELATIONS
PUBLIQUES
SERVICE JURIDIQUE &
ACHATS

**DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL : DECISIONS DU MAIRE
PRISES AU COURS DU PREMIER TRIMESTRE DE L'ANNEE 2017**

Le 7 avril 2014, afin de faciliter la gestion des affaires communales et en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a délégué son pouvoir de décision au Maire en certaines matières et pour la durée de son mandat. Ce rapport a pour objet de porter à la connaissance du Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire, dans le cadre de cette délégation d'attribution, au cours du premier trimestre 2017 :

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 3 AVRIL 2017

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le LUNDI TROIS AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Madame Elisabeth JOSSEAUME, Première Adjointe, remplaçant Monsieur le Maire, empêché.

Date de la convocation écrite : 28 MARS 2017

Etaient présents :

Mme JOSSEAUME - PREMIERE ADJOINTE
M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjointes
MM. TURBAN, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, GUILBERT, M. LE BRET, Mme GUÉVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Dr MACÉ (qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Dr LETEURTRE
M. VIVIEN (qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)
Mme AUBEY (qui avait donné pouvoir à Mme STANC)
Mme LEBAILLY (qui avait donné pouvoir à M. BARBERA)
Mme PETIT (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION
n° 17-057**

DIRECTION
CITOYENNETÉ &
RELATIONS
PUBLIQUES

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES POUR
2017**

En application des dispositions de l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Ces subventions sont de trois types :

- **Les participations dites obligatoires 401.805 € (+ 16.530 €) :**
 - o par un engagement contractuel comme le RELAIS CULTUREL RÉGIONAL,

- du fait de dispositions législatives :
 - CCAS (+17.990 €),
 - CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'INSTITUTION SAINTE TRINITÉ (dont la subvention baisse mécaniquement afin de tenir compte de la baisse des effectifs des enfants falaisiens (- 1 460 €).
- au titre de l'action sociale AMICALE DU PERSONNEL ;

- **Les subventions aux associations 325 469 € (-6 123 €) :**

La Ville de FALAISE souhaite maintenir au mieux sa contribution en faveur du dynamisme local des associations et leur apporter l'aide qu'elles attendent pour soutenir leur action. Cependant, elle demeure contrainte budgétairement.

Ainsi, l'enveloppe globale du crédit annuel alloué aux associations est figée. Aucune demande supplémentaire ou nouvelle n'a été acceptée.

En outre, les demandes exceptionnelles de l'année 2016 de l'ESF COMITE DIRECTEUR et de l'association AUTOMATES AVENUE n'ont donc pas été reconduites.

Il est à noter plus particulièrement :

- L'individualisation de l'enveloppe de 149 511 € pour les associations membres de L'ENTENTE SPORTIVE FALAISIENNE (ESF) qui fait l'objet de la délibération n° 17-058.
- Cette année, plusieurs associations n'ont pas déposé de dossiers.
- Prise en charge des dépenses de fonctionnement : 2 546 € (+ 210,50 €). Sous forme de conventionnement, la Ville prend en charge une partie des dépenses énergétiques de trois associations installées dans le bâtiment communal situé rue Saint Jean (montant annuel plafonné).

- **Les subventions relatives à la rénovation de l'habitat 10.417 € :**

Lors de sa séance du 1^{er} février 2016, le Conseil Municipal s'est engagé aux côtés de la Communauté de Communes du Pays de Falaise afin de favoriser la redynamisation des quartiers d'habitat dense. Elle intervient sur les thématiques suivantes :

- La lutte contre la vacance : mise en place d'une prime spécifique à hauteur de 2 000 € par logement en loyer social et très social pour 10 logements (soit 20 000 € en 3 ans) dans un périmètre identifié afin de maîtriser les sollicitations ;
- La lutte contre la précarité énergétique : mise en place d'une Aide de Solidarité Ecologique de 150 € pour les propriétaires occupants très modestes (25 logements en trois ans) et 1 500 € pour les propriétaires bailleurs (5 logements), soit 11 250 € pour trois ans.

Il est proposé d'inscrire la somme de 10.417 € en 2017 pour financer cette opération pluriannuelle.

Le tableau en annexe détaille l'ensemble de ces subventions.

**A L'UNANIMITE,
sur 28 VOTANTS**

(Cl. LETEURTRE AYANT QUITTE LA
SEANCE DEFINITEVEMENT)

*EXCEPTION POUR VOTE
SUBVENTION*

ENSEIGNEMENT PRIVE :

**20 VOIX POUR &
8 ABSTENTIONS**

(Th. DUBOST, C. GUILBERT,
J. LE BRET, B. LEBAILLY, S. PETIT,
C. GUEVEL BADOU, H. MAUNOURY,
M. BARBERA)

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le montant des subventions versées aux associations et établissements publics nommés dans l'annexe jointe ;
- autoriser le versement des subventions ;
- charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE

le montant des subventions versées aux associations et établissements publics comme indiqué dans l'annexe jointe.

AUTORISE

Monsieur le Maire à verser ces subventions.

CHARGE

Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20170403-17-057-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2017

Publication : 12/04/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 12 AVRIL 2017

ASSOCIATIONS	2014	2015	2016
--------------	------	------	------

2017		
demandée	proposée	Différence

PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES	352 468,00 €	405 399,00 €	385 275,47 €
------------------------------------	---------------------	---------------------	---------------------

401 805,00 €	401 805,00 €	16 529,53
---------------------	---------------------	------------------

Chorège Relais culturel régional	76 340,00 €	76 340,00 €	76 340,00 €
Trinité contrat d'association	77 700,00 €	83 926,00 €	81 137,00 €
CCAS	186 428,00 €	231 833,00 €	215 798,47 €
Amicale du Personnel Municipal	12 000,00 €	13 300,00 €	12 000,00 €

76 340,00 €	76 340,00 €	0,00
79 677,00 €	79 677,00 €	-1 460,00
233 788,00 €	233 788,00 €	17 989,53
12 000,00 €	12 000,00 €	0,00

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	331 883,62 €	333 060,60 €	331 591,50 €
-------------------------------------	---------------------	---------------------	---------------------

331 514,00 €	325 469,00 €	-6 122,50
---------------------	---------------------	------------------

EDUCATION FORMATION	1 505,00 €	960,00 €	1 000,00 €
Les P'tits Crayons (ex ASSEC)	152,00 €	152,00 €	160,00 €
BASC Bodereau	152,00 €	152,00 €	160,00 €
Les Petits Malins de la Fontaine Couverte	152,00 €	152,00 €	160,00 €
Les P'tits Loups du Camp Ferme	152,00 €	152,00 €	160,00 €
Assoc.Bibliothèque Pédagogique Circonscrip.	152,00 €	152,00 €	160,00 €
Prévention Routière	200,00 €	200,00 €	200,00 €

1 040,00 €	1 000,00 €	0,00
160,00 €	160,00 €	0,00
160,00 €	160,00 €	0,00
160,00 €	160,00 €	0,00
200,00 €	160,00 €	0,00
160,00 €	160,00 €	0,00
200,00 €	200,00 €	0,00

SOLIDARITE	7 600,00 €	7 900,00 €	7 900,00 €
Amicale des Donneurs de sang	500,00 €	550,00 €	550,00 €
Club de l'Amitié	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
FNATH	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Poisson d'Avril	4 750,00 €	4 750,00 €	4 750,00 €
Planning Familial		250,00 €	250,00 €
V.M.E.H.	200,00 €	200,00 €	200,00 €

8 300,00 €	7 900,00 €	0,00
600,00 €	550,00 €	0,00
2 000,00 €	2 000,00 €	0,00
200,00 €	150,00 €	0,00
5 000,00 €	4 750,00 €	0,00
250,00 €	250,00 €	0,00
250,00 €	200,00 €	0,00

CULTURE	138 400,00 €	144 400,00 €	141 856,00 €
Accordéon-Club Falaisien	200,00 €	1 200,00 €	200,00 €
ALF Bureau Fédération	1 854,00 €	1 854,00 €	1 854,00 €
ALF Compagnie la Lanterne	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
ALF Interlude	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Alf Art Floral			
Chorège	6 642,00 €	6 642,00 €	6 642,00 €
Chorège La danse de tous les sens	36 000,00 €	36 000,00 €	36 000,00 €
Club des Faubourg et Alentours	550,00 €	550,00 €	0,00 €
Entract'Animation	21 000,00 €	21 000,00 €	20 000,00 €
Entract'animation demande exceptionnelle			
Les Amis de l'Orgue de Guibray	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Réseau Normand des Arts de la Rue	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
La Huchette	154,00 €	154,00 €	160,00 €
Automates Avenue	61 000,00 €	61 000,00 €	61 000,00 €
Automates subvention exceptionnelle		5 000,00 €	5 000,00 €
Musée Lemaître	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €

140 692,00 €	137 352,00 €	-4 504,00
1 000,00 €	200,00 €	0,00
1 800,00 €	1 800,00 €	-54,00
1 000,00 €	1 000,00 €	0,00
3 000,00 €	3 000,00 €	0,00
900,00 €	0,00 €	0,00
6 642,00 €	6 642,00 €	0,00
36 000,00 €	36 000,00 €	0,00
550,00 €	550,00 €	550,00
20 000,00 €	20 000,00 €	0,00
1 500,00 €	0,00 €	0,00
3 000,00 €	3 000,00 €	0,00
1 000,00 €	1 000,00 €	0,00
160,00 €	160,00 €	0,00
61 000,00 €	61 000,00 €	0,00
5 000,00 €	5 000,00 €	-5 000,00
3 000,00 €	3 000,00 €	0,00

SPORT	169 930,00 €	168 485,00 €	169 930,00 €
ESF Comité directeur	15 000,00 €	15 000,00 €	16 465,00 €
ESF Sections sportives	149 980,00 €	148 535,00 €	149 025,00 €
ASC LP Guibray	150,00 €	150,00 €	0,00 €
ASC Lycée Louis Liard	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
ASC Collège des Douits	400,00 €	400,00 €	400,00 €
Classe Promotionnelle Handball	400,00 €	400,00 €	400,00 €
Les Guillaumettes	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €

170 976,00 €	168 961,00 €	-829,00
16 465,00 €	15 000,00 €	-1 465,00
149 511,00 €	149 511,00 €	486,00
150,00 €	150,00 €	150,00
1 200,00 €	1 000,00 €	0,00
400,00 €	400,00 €	0,00
400,00 €	400,00 €	0,00
2 500,00 €	2 500,00 €	0,00

VIE LOCALE	12 352,00 €	9 002,00 €	8 710,00 €
la Grande Ourse	150,00 €	150,00 €	100,00 €
Confrérie des Goustiers	1 000,00 €	900,00 €	800,00 €
Guibray Animation	800,00 €	600,00 €	500,00 €
Association du Quartier Saint Laurent	900,00 €	800,00 €	800,00 €
La Colombe Falaisienne	350,00 €	300,00 €	300,00 €
Comité de Jumelage Falaise Henley	1 400,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
Comité de jumelage Falaise Bad Neustadt	1 000,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
U.N.C.	152,00 €	152,00 €	160,00 €
Concours de la Résistance	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Comité Juno	200,00 €	200,00 €	200,00 €
U.C.I.A.	2 000,00 €	2 000,00 €	2 750,00 €
Association falaise Chambois		200,00 €	200,00 €

8 160,00 €	7 710,00 €	-1 000,00
100,00 €	100,00 €	0,00 €
800,00 €	800,00 €	0,00 €
0,00 €	0,00 €	-500,00 €
800,00 €	800,00 €	0,00 €
0,00 €	0,00 €	-300,00 €
1 400,00 €	1 200,00 €	0,00 €
1 200,00 €	1 200,00 €	0,00 €
160,00 €	160,00 €	0,00 €
500,00 €	500,00 €	0,00 €
200,00 €	200,00 €	0,00 €
3 000,00 €	2 750,00 €	0,00 €
0,00 €	0,00 €	-200,00 €

PRISE EN CHARGE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 096,62 €	2 313,60 €	2 335,50 €
Secours Catholique	1 350,62 €	1 567,60 €	1 351,00 €
ALF Bureau Fédération	375,00 €	375,00 €	596,97 €
ACTIVE	371,00 €	371,00 €	387,53 €

2 546,00 €	2 546,00 €	210,50 €
1 500,00 €	1 500,00 €	149,00 €
646,00 €	646,00 €	49,03 €
400,00 €	400,00 €	12,47 €

SUBVENTIONS RENOVATION DE L'HABITAT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
--	---------------	---------------	---------------

10 417,00 €	10 417,00 €	10 417,00
--------------------	--------------------	------------------

Accuse de réception Ministère de l'Intérieur
 Accuse certifié exécutoire



**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 3 AVRIL 2017

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le LUNDI TROIS AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Madame Elisabeth JOSSEAUME, Première Adjointe, remplaçant Monsieur le Maire, empêché.

Date de la convocation écrite : 28 MARS 2017

Etaient présents :

Mme JOSSEAUME - PREMIERE ADJOINTE
M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjointes
MM. TURBAN, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, GUILBERT, M. LE BRET, Mme GUÉVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Dr MACÉ (qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Dr LETEURTRE
M. VIVIEN (qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)
Mme AUBEY (qui avait donné pouvoir à Mme STANC)
Mme LEBAILLY (qui avait donné pouvoir à M. BARBERA)
Mme PETIT (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION
n° 17-058**

DIRECTION DES
SERVICES EDUCATIFS
& SOLIDAIRES
SERVICE DES SPORTS

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS SPORTIVES 2017

Lors de la séance du 1^{er} février 2016, le Conseil Municipal a approuvé les modalités de répartition des subventions aux associations sportives pour trois ans selon le tableau ci-après.

	Subvention 2015 (rappel)	Subvention 2016	Subvention 2017	Subvention 2018
ESF ANIMATION MOTOCYCLISTE	1 266 €	1 116 €	966 €	816 €
ESF ATHLETISME	4 047 €	4 342 €	4 636 €	4 931 €
ESF BADMINTON	4 038 €	4 999 €	5 959 €	6 920 €
ESF BALL TRAP	8 432 €	8 034 €	7 636 €	7 239 €
ESF BASKET BALL	3 931 €	4 504 €	5 077 €	5 650 €
ESF DYNAMIC GYM	757 €	722 €	687 €	652 €
ESF ESCALADE	3 410 €	3 385 €	3 360 €	3 335 €
ESF ESCRIME	3 849 €	3 530 €	3 211 €	2 892 €
ESF FOOTBALL	26 990 €	26 580 €	26 170 €	25 759 €
ESF GYMNASTIQUE	13 591 €	14 342 €	15 092 €	15 843 €
ESF GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	160 €	153 €	146 €	139 €
ESF HANDBALL	46 002 €	45 158 €	44 313 €	43 469 €
ESF JUDO	5 906 €	5 678 €	5 451 €	5 223 €
ESF KARATE	2 145 €	2 238 €	2 331 €	2 424 €
ESF KISCHINDO	471 €	425 €	379 €	333 €
ESF MUSCULATION	331 €	493 €	655 €	817 €
ESF NATATION	5 865 €	5 363 €	4 861 €	4 358 €
ESF PETANQUE	2 942 €	2 999 €	3 056 €	3 112 €
ESF SPORTS BOULES	222 €	544 €	867 €	1 189 €
ESF TENNIS	3 395 €	3 958 €	4 521 €	5 084 €
ESF TENNIS DE TABLE	4 348 €	4 415 €	4 482 €	4 549 €
ESF TIR A L'ARC	4 495 €	4 129 €	3 762 €	3 396 €
ESF VOLLEY-BALL	654 €	685 €	715 €	746 €
ESF VTT	533 €	507 €	480 €	454 €
ESF YOGA	755 €	726 €	698 €	669 €
TOTAL	148 535 €	149 025 €	149 511 €	149 999 €

Il a été demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à verser lesdites subventions pour la saison 2016/2017, déduction faite de l'avance attribuée par délibération du 6 février 2017 à l'ESF FOOTBALL.

**A L'UNANIMITE,
sur 28 VOTANTS**
(CI. LETEURTRE AYANT
QUITTE LA SEANCE
DEFINITEVEMENT)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

AUTORISE

Monsieur le Maire à verser les subventions aux associations sportives, dont les modalités de répartition ont été approuvées lors de la séance du 1^{er} février 2016, pour la saison 2016/2017, déduction faite de l'avance attribuée par délibération du 6 février 2017 à l'ESF FOOTBALL.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20170403-17-058-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2017

Publication : 12/04/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Stc MAOE

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 12 AVRIL 2017

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 3 AVRIL 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le LUNDI TROIS AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Madame Elisabeth JOSSEAUME, Première Adjointe, remplaçant Monsieur le Maire, empêché.

Date de la convocation écrite : 28 MARS 2017

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

Etaient présents :

Mme JOSSEAUME - PREMIERE ADJOINTE
M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY
ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjointes
MM. TURBAN, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ,
Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, GUILBERT, M. LE BRET, Mme GUÉVEL
BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Dr MACÉ (qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Dr LETEURTRE
M. VIVIEN (qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)
Mme AUBEY (qui avait donné pouvoir à Mme STANC)
Mme LEBAILLY (qui avait donné pouvoir à M. BARBERA)
Mme PETIT (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION
n° 17-059**

DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES
FINANCES

PRODUITS IRRECOUVRABLES – ADMISSION EN NON VALEUR 2017

Certains titres de recettes peuvent se révéler irrécouvrables, en raison de l'insolvabilité du débiteur, de la caducité de la créance ou de la disparition du débiteur.

Dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable, Madame le Receveur Municipal a transmis à la Commune la liste des titres de recettes qui ne peuvent plus être recouverts et pour lesquels elle demande l'admission en non-valeur.

Ces admissions en non-valeur entrent dans la catégorie des actes de renonciation et de libéralité qui, en vertu de l'article L.2541-12-9° du Code Général des Collectivités Territoriales, sont soumis à la décision du Conseil Municipal.

Les recettes à admettre en non-valeur s'élèvent à 8.204,87 € et se déclinent comme suit :

	MOTIF DE LA PRESENTATION EN ADMISSION EN NON-VALEUR	EXERCICE CONCERNE	MONTANT
BUDGET PRINCIPAL VILLE	Créances irrécouvrables	2007	122,40 €
		2008	122,40 €
		2010	109,00 €
		2013	350,95 €
		2014	7.230,00 €
		2015	189,00 €
		2016	15,60 €
	Créances inférieures au seuil de poursuite	2015	14,52 €
	TOTAL BUDGET VILLE		8.153,87 €
BUDGET ANNEXE RESTAURANT SCOLAIRE	Créances irrécouvrables	2014	51,00 €
	TOTAL RESTAURANT SCOLAIRE		51,00 €
TOTAL			8.204,87 €

A l'appui de ces demandes, et avec le concours des services de l'ordonnateur, le Receveur fournit les justificatifs qui permettent de proposer l'admission en non-valeur.

En conséquence, il a été demandé au Conseil Municipal :

- d'admettre une non-valeur pour un montant de 8.153,87 € représentant 34 titres de recettes sur le budget principal de la Ville ;
- d'admettre une non-valeur pour un montant de 51 € représentant 2 titres de recettes sur le budget annexe « Restaurant scolaire ».

A L'UNANIMITE,
sur 28 VOTANTS
(Cl. LETEURTRE AYANT
QUITTE LA SEANCE
DEFINITEVEMENT)

LE CONSEIL MUNICIPAL, à huis clos,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

ADMET

une non-valeur sur le budget principal de la Ville représentant 34 titres de recettes, pour un montant de 8 153,87 €, et une non-valeur sur le budget annexe du Restaurant Scolaire représentant 2 titres de recettes, pour un montant de 51 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20170403-17-059-DE

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2017
Publication : 12/04/2017

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,
le 12 AVRIL 2017

C.M. 03.04.2017

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL VILLE DE FALAISE n° 17-059
Pour l'autorité Compétente
par délégation

2/2



Σωκ. ΜΑΘΕ

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 3 AVRIL 2017

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le LUNDI TROIS AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Madame Elisabeth JOSSEAUME, Première Adjointe, remplaçant Monsieur le Maire, empêché.

Date de la convocation écrite : 28 MARS 2017

Etaient présents :

Mme JOSSEAUME - PREMIERE ADJOINTE
M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjointes
MM. TURBAN, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, GUILBERT, M. LE BRET, Mme GUÉVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Dr MACÉ (qui avait donné pouvoir à Mme JOSSEAUME)
Dr LETEURTRE
M. VIVIEN (qui avait donné pouvoir à Mme LASNE)
Mme AUBEY (qui avait donné pouvoir à Mme STANC)
Mme LEBAILLY (qui avait donné pouvoir à M. BARBERA)
Mme PETIT (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

**DÉLIBÉRATION
n° 17-060**

DIRECTION DES
FINANCES ET DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES
FINANCES

EFFACEMENT DE DETTES

La Banque de France a informé notre comptable public d'une homologation pour des procédures de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire concernant dix débiteurs, pour un montant total de 3.137,86 € répartis sur deux budgets :

- Budget Ville : 2.706,26 €
- Budget Restaurant scolaire : 431,60 €

Nom	Montant budget Ville	Montant budget restaurant scolaire	Justificatif	Secteur
AUMONT Stéphanie	75,00 €		Jugement	Enfance jeunesse
DAMAMME Sandrine	9,00 €		BODACC	Enfance jeunesse
LAINNEN Isabelle		108,80 €	N° homologation	Restauration scolaire
GUERIN Gwenaëlle	21,00 €	322,80 €	Ordonnance	Enfance jeunesse & restauration scolaire
MARGUERIE Nadège	84,50 €		Ordonnance	Enfance jeunesse
GRONDIN Angélique	54,00 €		BODACC	Enfance jeunesse
NINA Ludovic	35,00 €		BODACC	Enfance jeunesse
DESCLOS Arnaud	462,00 €		Décision du tribunal	Droit de place
SARL PLP	1 910,76 €		Jugement	Droit de place
BEAUVAIS Frédéric	55,00 €		BODACC	Enfance jeunesse
TOTAL	2 706,26 €	431,60 €		

La Collectivité se trouve dans l'obligation d'effacer ces dettes, vu l'Instruction codificatrice n° 11-022 du MO du 16 décembre 2011 relatif au recouvrement des recettes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

La dépense sera imputée au compte 6542 « créances éteintes ».

En conséquence, il a été demandé au Conseil Municipal de prendre acte :

- de l'effacement de dettes pour un montant de 2.706,26 € sur le budget principal de la Ville.
- de l'effacement de dettes pour un montant de 431,60 € sur le budget annexe « Restaurant scolaire ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, à huis clos,
le rapport de Monsieur le Maire entendu

PREND ACTE

de l'effacement de dettes sur le budget principal de la Ville, pour un montant de 2 706,26 €, et sur le budget annexe du Restaurant Scolaire pour un montant de 431,60 €.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20170412-17-060-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2017

Publication : 12/04/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Σωκ. ΜΑΘΕ

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 12 AVRIL 2017